

**Deloitte.**



Saison 21/22

# Étude de l'impact socio-économique de la Pro League sur l'économie belge

Juin 2023

# Table des matières

<b>1. Avant-propos</b>	<b>3</b>
<b>2. Synthèse</b>	<b>4</b>
<b>3. Introduction</b>	<b>7</b>
<b>4. L'évolution du football professionnel en Belgique</b>	<b>9</b>
Revenus des clubs de football belges	10
Billetterie	12
Droits télévisés	13
Sponsoring et publicité	14
Primes de participation de l'UEFA	16
Classement UEFA	18
Coûts des clubs de football belges	19
Salaires des joueurs	19
Transferts	21
Résultat de transferts	21
Commissions des agents	23
Études de cas	24
Football féminin	26
<b>5. Impact socio-économique</b>	<b>27</b>
Impact social	28
Football & Community	28
Supporters	30
Jeunes	31
Impact économique	32
Produit brut	33
Valeur ajoutée brute	34
Emplois	35
Contributions fiscales	36
<b>6. Conclusion</b>	<b>38</b>
<b>7. Annexes</b>	<b>39</b>
Périmètre	41
Méthodologie	42
Impact direct	44
Impact indirect	45
Impact induit	46
Contacts	48

# 1. Avant-propos

## Avant-propos Lorin Parys

Pendant la pandémie de COVID-19, nous étions tous impatients de nous retrouver entre amis, en famille, de fêter ensemble les victoires et d'être unis par un objectif commun. Au fur et à mesure que les restrictions imposées par le COVID se sont estompées, le football belge a recommencé à répondre à ce besoin de la société. Les clubs ont pu rebondir après la pandémie, apportant avec eux une force économique importante et un facilitateur de changements sociétaux positifs.

Pour la saison 21/22, les clubs de Pro League ont pu réaliser une contribution économique de 1,2 milliard d'euros, soit une augmentation de 24%, effaçant ainsi l'impact désastreux de la pandémie. Ce faisant, 642 emplois supplémentaires ont été fournis, soit un total de 5.136 personnes employées dans le cadre de l'organisation du football professionnel en Belgique. Les contributions fiscales de nos clubs ont augmenté de 27,2 millions d'euros (soit + 30%), ce qui donne une contribution totale de 117 millions d'euros. Cette augmentation est principalement due au montant des impôts sur les salaires et des cotisations sociales payés pour l'emploi de joueurs de football professionnels.

En plus d'une contribution économique importante, les clubs belges ont également augmenté leurs contributions sociétales grâce à un total de 311 projets sociaux pour lesquels 2,5 millions d'euros ont été prévus. Parmi ces projets, diverses initiatives ont permis de soutenir 99 clubs amateurs locaux en leur apportant des connaissances et des ressources précieuses, ce qui a eu un impact sur plus de 18.000 footballeurs. Le nombre d'équipes de handifoot soutenues par nos clubs a connu une croissance remarquable puisque le nombre total est passé à 35 équipes, soit le double de la saison 20/21. Ce soutien a permis à 779 footballeurs de handifoot de pratiquer ce sport et de faire partie d'une communauté.

Les recettes totales générées par nos clubs ont atteint un record historique de 381,5 millions d'euros, démontrant la résilience de notre compétition. Il est à noter que depuis la saison 21/22, la billetterie n'est plus la principale source de revenus de nos clubs, elle a été dépassée par les droits télévisés et le sponsoring et la publicité qui ont réalisé des recettes respectives de près de 100 millions et 83 millions d'euros. Cette évolution est conforme à la médiatisation du paysage footballistique, qui permet aux clubs d'exploiter davantage notre formidable produit footballistique sans être limités par les limites inhérentes à la billetterie (c'est-à-dire le nombre maximum de spectateurs et de matches par saison). Les transferts sortants constituent un autre moyen d'exporter notre produit footballistique. Au fil des ans, nos clubs ont offert suffisamment d'opportunités de croissance et ont constamment investi dans les jeunes talents, ce qui a finalement permis à la Belgique de devenir le troisième partenaire le plus important de transfert des ligues du "Big Five" (Royaume-Uni, Espagne, France, Allemagne et Italie), à l'exclusion des transferts entre les "Big Five" eux-mêmes. Pour la saison 22/23, la Belgique a vendu des joueurs aux cinq grands championnats pour une valeur totale de 210 millions d'euros, dont 70% provenaient de nos clubs du G6.

Dans notre précédent rapport, nous avons parlé de l'importance d'obtenir une place dans le Top 10 du classement des pays de l'UEFA, étant donné les opportunités de développement du sport et la source de revenus à la croissance la plus rapide qu'offre un billet de qualification directe pour la Ligue des champions. C'est avec une grande fierté que nous voyons notre pays gagner 5 places en 22/23, pour atteindre l'illustré 8ème place, ne laissant que les Pays-Bas et le Portugal entre nous et les ligues du « Big Five ». Afin de conserver cette position et de rester compétitif, des investissements réfléchis et cohérents dans les jeunes, le football féminin, le handifoot ou les programmes sociaux locaux restent nécessaires.



**Lorin Parys**  
CEO Pro League

## Avant-propos Sam Sluismans

Le football professionnel belge a connu une croissance significative de ses revenus au cours de la saison 21/22, bien qu'il ait été affecté par les conséquences du COVID-19 et par une campagne européenne peu fructueuse pour les clubs belges. Cette croissance est principalement due au redressement des recettes de billetterie (+ 149%) et des recettes commerciales (+ 160%), qui s'élèvent respectivement à 83 millions d'euros et 49 millions d'euros. En outre, avec la médiatisation et la commercialisation croissantes du football, la billetterie a perdu sa place en tant que source de revenus la plus importante, tandis que les droits télévisés et le sponsoring & la publicité sont devenus les sources de revenus dominantes. Une autre source de revenus qui devient de plus en plus importante pour les clubs belges, principalement pour les clubs du G6, sont les primes de participation de l'UEFA qui ont baissé de 11% en 21/22 par rapport à la saison précédente. Cette source de revenus augmentera fortement dans le rapport de l'année prochaine, étant donné le succès européen des clubs belges en 22/23.

En 21/22, la situation financière du football professionnel ne s'est pas améliorée, puisqu'une perte cumulée de 156 millions d'euros a été observée. Si l'on examine l'évolution des coûts, on constate que la hausse des coûts observée les dernières années s'est ralentie grâce à des initiatives globales et spécifiques aux clubs. Les coûts les plus importants des clubs belges sont les dépenses salariales, qui ont augmenté de 22%. Cependant, cette augmentation est due, d'une part, à une forte augmentation du nombre de joueurs sous contrat (+ 28%) et, d'autre part, aux réformes fiscales en œuvre depuis janvier 2022 concernant les cotisations sociales et la dispense de versement du précompte professionnel. Bien que les dépenses salariales totales aient augmenté de 22%, les clubs ont pu normaliser leur ratio exceptionnel de coûts salariaux/revenus totaux de 20/21 en augmentant leurs revenus et en réduisant le salaire moyen des joueurs.

Dans le même temps, la Pro League et les clubs belges ont pu renforcer leur rôle social en lançant un nombre important de projets sociaux en 2022 (+ 15 comparé à 2021). Outre les investissements sociaux, les clubs belges allouent systématiquement une part croissante de leur budget à la détection et au développement des jeunes, ce qui souligne la valeur stratégique des jeunes joueurs et des transferts sortants dans le modèle opérationnel et commercial des clubs.



**Sam Sluismans**  
Partner Deloitte Belgique

## 2. Synthèse



### L'évolution du football professionnel en Belgique: Chiffres clé de la saison 21/22

**Les recettes totales se sont élevées à**

**€ 381,5 millions**

soit une augmentation de 31% par rapport à la période 20/21

**Les recettes de billetterie et les recettes commerciales ont toutes deux augmenté de**

**149% et 160%** respectivement

**Les revenus télévisés s'élèvent à**

**€ 100 millions**

et représentent 26% des recettes totales

**Les primes de participation de l'UEFA se sont élevées à**

**€ 56 millions**

- 11% par rapport à 20/21 en raison d'une campagne européenne limitée

**Pour les recettes de sponsoring**

**€ 94 millions**

+ 18% par rapport à 20/21

**Pour les salaires des joueurs**

**€ 253.000**

contre 266.000 euros en 20/21

**Ratio coûts salariaux/revenus**

**72%**

diminution de 7% en raison d'une augmentation des revenus totaux

**Résultat net des transferts**

**€ 42 millions**

+ 11%

**Commissions d'agent**

**€ 30 millions**

soit une baisse de 12%

**Les 5 premiers agents**

**26%** du total des commissions, soit une baisse de 3% en part relative

**Les joueurs belges transférés dans les cinq grands championnats européens pour**

**€ 99 millions**

lors de la saison 21/22

**Joueuses féminines**

**1.448 jeunes,**

nées après 1998, actives dans les équipes féminines nationales (de jeunes)



## Messages clés sur l'impact social

### Projets sociaux en 2021

311

15 de plus qu'en 20/21, retrouvant ainsi le niveau d'avant COVID

### Budget annuel mis pour les projets sociaux

€ 2,5 millions

+ 8%

### Participants aux projets

96.478

### Équipes de handifoot prises en charge

35

+ 17

### Joueurs de handifoot

779

+ 233

### Nombre de clubs amateurs soutenus

99

### Bénévoles

3.349

### Heures de bénévolat en 2022

326.000



## Jeunes joueurs belges (moins de 23 ans)

### Nombre de minutes jouées

68.440

8% du total des minutes jouées

### Nombre de jeunes sous contrat

359

+ 65



## Messages clés sur l'impact économique

### Produit brut

€ 1,2 milliard

+ 24% par rapport à la saison précédente

### La valeur ajoutée brute a atteint

€ 759 millions

et a augmenté de 15%

### Les emplois ont atteint un niveau record avec

5.136 emplois

### Impôts

€ 117 millions

### TVA collectée

€ 101 millions



## Supporters

### Clubs de supporters enregistrés

467

### Nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux

11,9 millions

+ 51%



### 3. Introduction

Ce sixième rapport, dans la lignée des éditions précédentes, examine l'impact économique et social du football professionnel belge sur l'économie belge par le biais d'évaluations quantitatives et qualitatives approfondies. Le rapport se concentre principalement sur la saison 21/22 avec des comparaisons intertemporelles entre les saisons 17/18 et 21/22 afin d'identifier et de discuter des tendances émergentes.

Cette édition marque la première occurrence de la catégorisation des clubs dans les catégories G6 et K12, car la croissance récente et les performances sportives du RAFC l'ont amené à s'aligner plus étroitement sur les clubs G5 d'origine. Cette nouvelle catégorisation est nécessaire pour garantir des comparaisons précises entre les différentes catégories de clubs. Lors des comparaisons avec les saisons précédentes, l'inclusion du RAFC dans la catégorie G6 a fait l'objet d'une attention particulière afin de ne pas tirer de conclusions faussées.

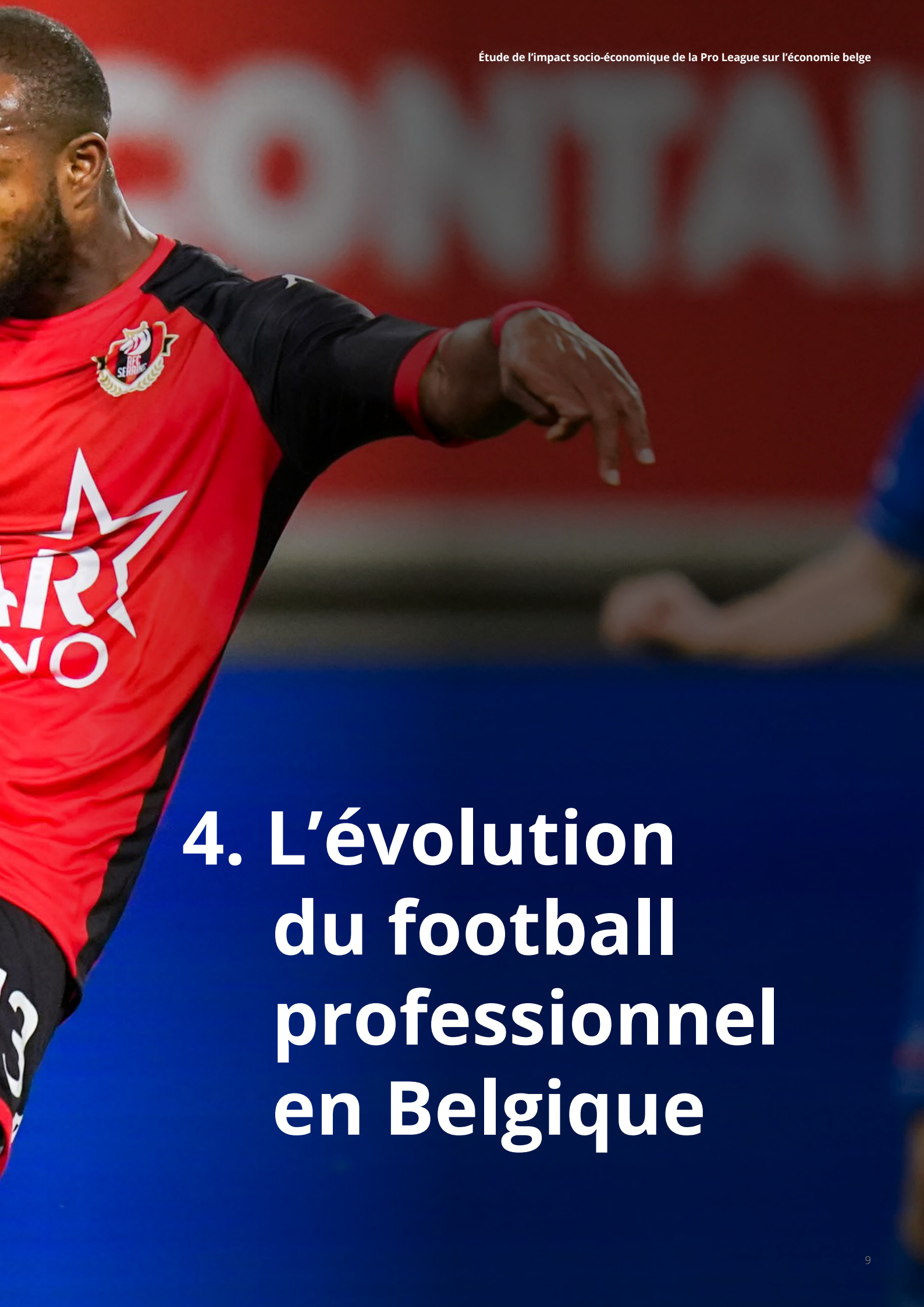
Le rapport commence par un aperçu complet des chiffres financiers des clubs de la Pro League, en examinant les différents facteurs qui influencent à la fois leurs revenus et leurs coûts. Un accent particulier a été mis sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les réformes fiscales qui ont eu lieu à partir de janvier 2022.

La deuxième partie de l'analyse décrit l'impact économique que le football réalise sur l'économie belge, tout en examinant également son rôle et sa contribution sociale. L'impact économique est évalué en calculant le produit brut, la valeur ajoutée brute, les emplois et les contributions fiscales du football professionnel à l'économie belge. L'importance économique du football professionnel s'est fortement redressée grâce à la croissance des revenus et à la mise en œuvre des réformes fiscales. L'impact social est mesuré en étudiant des aspects tels que les communautés de football, le nombre de supporters, les projets sociaux et les investissements dans le développement de la jeunesse. L'engagement social des clubs s'est maintenu malgré la situation financière difficile découlant de la pandémie de COVID-19 et a même augmenté au cours de la saison 21/22.

En conclusion, l'analyse susmentionnée a été enrichie d'une étude de cas qui approfondit le marché belge des transferts et son impact sur le paysage footballistique international.







## 4. L'évolution du football professionnel en Belgique

# Revenus des clubs de football belges

Entre 2017 et 2022, les clubs de football belges ont vu leurs revenus opérationnels totaux (hors revenus de transfert) augmenter régulièrement à un taux annuel de 4%. Le rapport de l'année dernière présentait une analyse complète de l'impact de la pandémie sur le football belge, qui s'est traduit par une baisse significative de 22% des revenus opérationnels. La saison 21/22 a commencé par une réouverture progressive de la compétition belge, ce qui a permis au football belge de rebondir par rapport à la saison précédente. Pour la saison 21/22, les recettes opérationnelles ont atteint 381,5 millions d'euros, soit une augmentation de 31% (+ 90,8 millions d'euros), dépassant les recettes opérationnelles de toutes les saisons analysées précédemment.

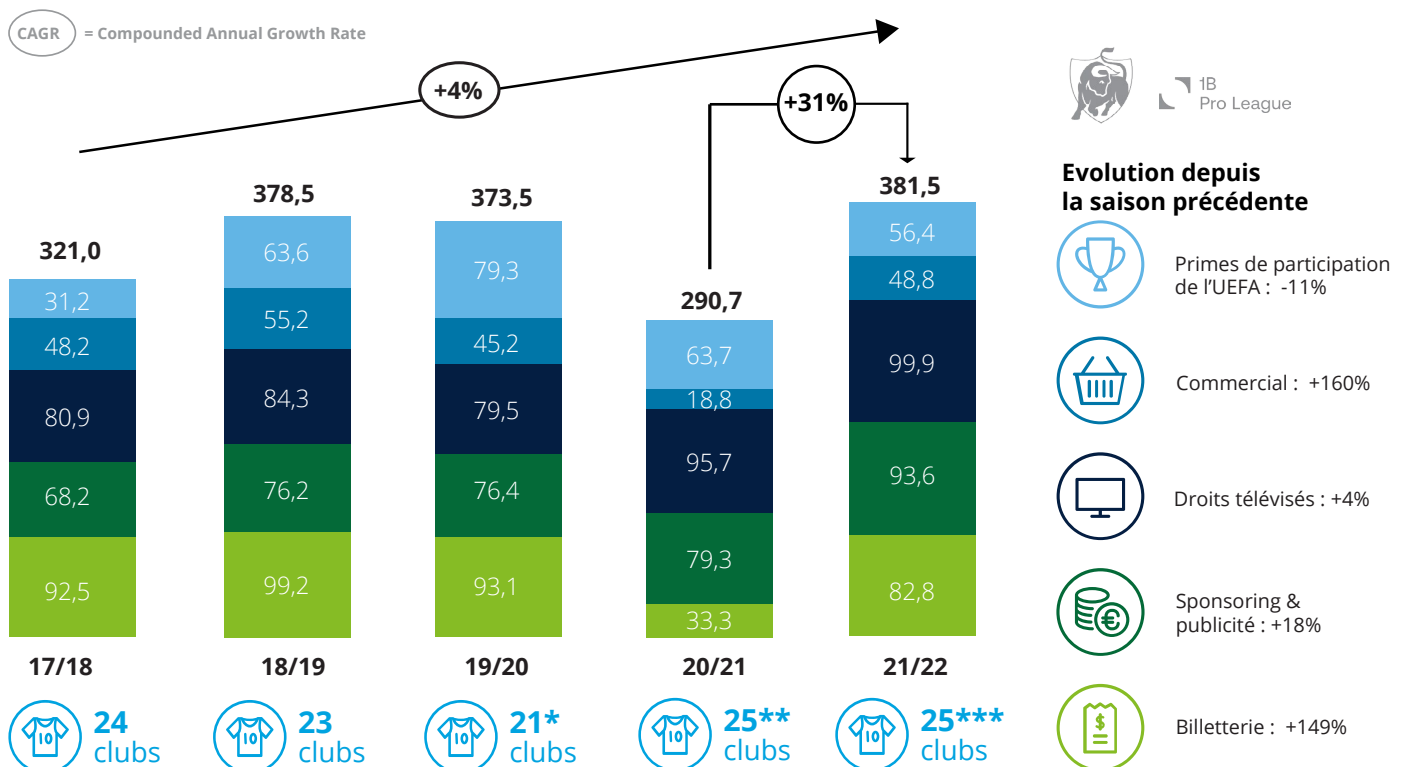
Les recettes de billetterie et les recettes commerciales sont celles qui ont le plus contribué au regain des recettes opérationnelles. Les recettes de billetterie ont connu une reprise remarquable de 149% (soit + 49,5 millions d'euros) grâce à la réouverture progressive des stades de football aux supporters. Les recettes commerciales ont également augmenté de 160% (soit + 30 millions d'euros), car elles sont liées à la billetterie et à la fréquentation des supporters. Ces chiffres témoignent d'un regain significatif, surtout si l'on tient compte du fait que le début de la saison 21/22 a été marqué par de nombreuses incertitudes (par exemple, les tickets 'COVID-safe', les restrictions pour les supporters lors des matches à l'extérieur,

etc.) Au cours des six premiers mois de la saison<sup>1</sup>, seulement un nombre limité de matches se sont déroulés dans des stades à pleine capacité, ce qui a empêché le rétablissement complet des ventes de billets et des recettes commerciales aux niveaux antérieurs à la pandémie.

Les flux de revenus qui n'ont pas été affectés de manière significative par ces incertitudes sont les primes de participation de l'UEFA, le sponsoring et la publicité, ainsi que les revenus de droits télévisés. Les primes de participation de l'UEFA ont diminué de 7,3 millions d'euros (soit - 11%), en raison du succès mitigé des clubs belges lors de leurs campagnes européennes. Les clubs ont pu renforcer leur attractivité commerciale, les recettes de sponsoring et de publicité ayant augmenté de 14,3 millions d'euros (soit + 18%), dont 4,6 millions d'euros proviennent du sponsoring des parties liées<sup>2</sup>. Les revenus de droits télévisés restent la principale source de revenus des clubs belges, avec une augmentation de 4%, atteignant presque les 100 millions d'euros au total.

Malgré les conséquences de la crise du COVID-19, les restrictions qui en ont découlé et une campagne européenne peu fructueuse pour nos clubs, le football professionnel belge a fait preuve de résilience et a pu atteindre un record historique en termes de revenus opérationnels, à savoir 381 millions d'euros.

**Figure 1 : Évolution des sources de revenus des clubs professionnels belges (en millions d'euros)**

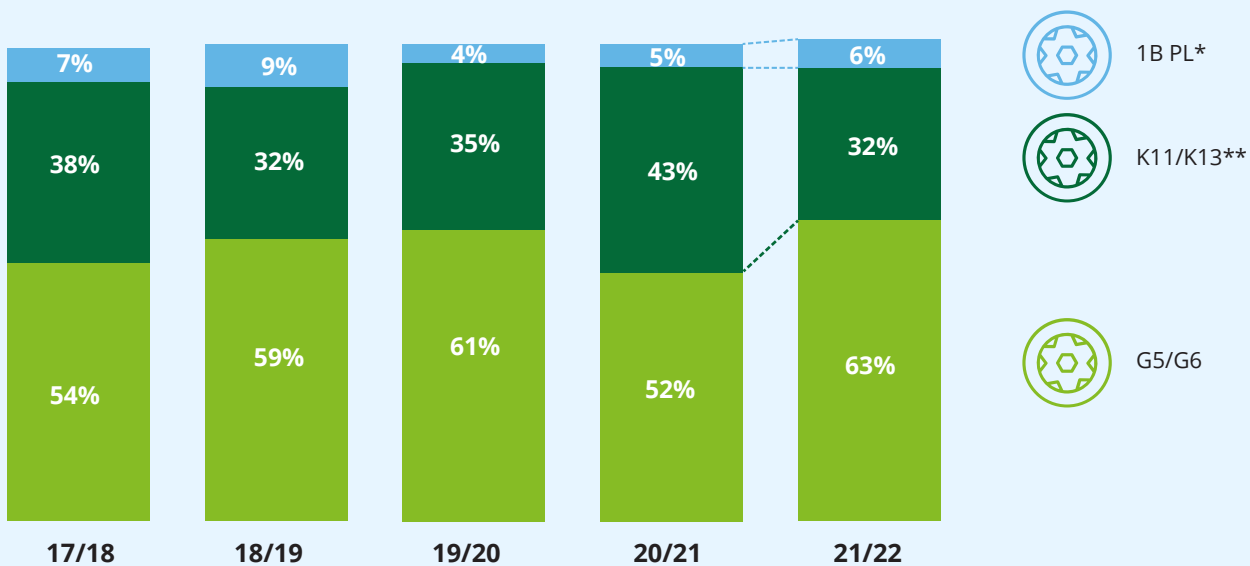


(\*) Les données de l'AFC Tubize ne sont pas disponibles en 18/19 ; les données de Virton, Lokeren & Roeselare ne sont pas disponibles en 19/20 en raison de faillite  
 (\*\*) 18 clubs en 1A et 7 en 1B, Club NXT non inclus car inclus dans les états financiers du Club Brugge KV  
 (\*\*\*) 18 clubs dans la Jupiler Pro League, répartis en G6 et K12

Si l'on examine la répartition relative des recettes entre les clubs, on constate que les clubs de la catégorie G6 ont connu une augmentation relative substantielle de 9%, tandis que les clubs de la catégorie K12 ont connu une diminution de 9%. Cette évolution est principalement due au passage du RAFC de la catégorie des K-clubs à la catégorie G-clubs. Enfin, on observe une augmentation de la part relative des recettes de la catégorie 1B, qui passe de 5% à 6%, principalement en raison de la forte augmentation des recettes de sponsoring (+ 73%).

Les sections suivantes du rapport examinent plus en détail les principales sources de revenus afin d'identifier leurs moteurs et d'analyser les tendances au cours des cinq dernières saisons.

**Figure 2 : Évolution de la part relative des revenus par type de club (part relative en %)**



(\*) Les données de l'AFC Tubize ne sont pas disponibles en 18/19 ; les données de Virton, Lokeren & Roeselare ne sont pas disponibles en 19/20 en raison de faillite

(\*\*) 18 clubs en 1A et 7 en 1B, Club NXT non inclus car inclus dans les états financiers du Club Brugge KV

(\*\*\*) 18 clubs dans la Jupiler Pro League, répartis en G6 et K12

<sup>1</sup> Sporza : <https://sporza.be/nl/2022/02/14/code-oranje-in-de-jpl-opnieuw-bijna-volle-stadions-uitfans-en-eten-drinken-1644846760457/>

<sup>2</sup> Le sponsoring lié est le sponsoring par des entreprises liées au propriétaire ou au président du club

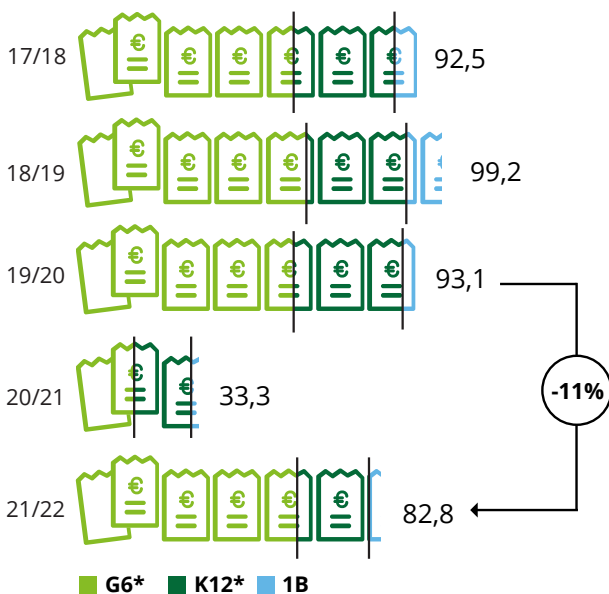


## Billetterie

Les revenus de la billetterie proviennent de la vente de tickets et d'abonnements pour les compétitions nationales et les compétitions de l'UEFA. La billetterie a été la source de revenus la plus importante pour les clubs belges entre 2015 et 2019, avec une part moyenne relative de 28%. La pandémie de COVID-19 et la tendance à la baisse de la fréquentation des stades ont fait perdre de l'importance aux recettes de billetterie. Au cours de la saison 21/22, les recettes de billetterie sont tombées à la troisième place avec une part relative de 22%, après les revenus de droits télévisés (26%) et les recettes de sponsoring et de publicité (25%). Bien que la billetterie ait connu une augmentation significative de 149% au cours de la saison 21/22, générant un total de 82,8 millions d'euros, elle est restée en deçà de la saison 18/19 (99,2 millions d'euros) et de la saison 19/20 (93,1 millions d'euros), avec une différence de -17% et de -11% respectivement.

Le total des recettes de billetterie n'atteint pas les niveaux d'avant la pandémie en raison de la baisse de fréquentation des stades résultant des restrictions liées au COVID-19 encore en vigueur pendant la saison 21/22. Comme mentionné dans le rapport de l'année dernière, la pandémie est restée un facteur inhibant fortement les recettes de billetterie car les restrictions n'ont été que progressivement éliminées au cours des six premiers mois de la saison, avec même une interdiction totale de la présence des supporters entre le 26 décembre et le 28 janvier. Concrètement, pour la Jupiler Pro League, 12 journées de match, soit 107 matches, ont été disputées sans que les supporters en déplacement puissent assister au match, et 3 journées de match, soit 32 matches, ont été organisées à huis clos. À partir du 18 février, les clubs ont été autorisés à utiliser 80 à 100% de la capacité de leur stade. À cette date, 27 matches de la saison régulière avaient été joués.

**Figure 3 : Évolution des revenus de la billetterie (en millions d'euros)**



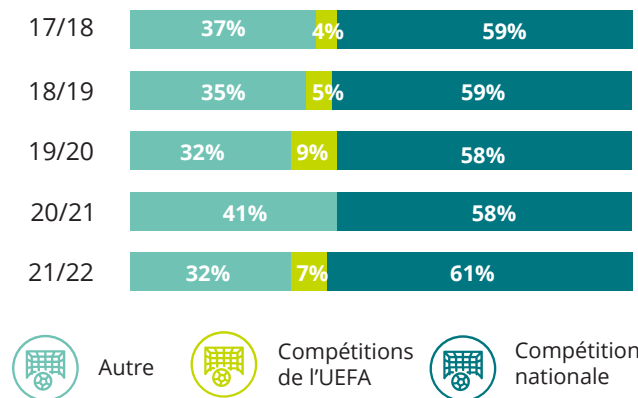
(\*) K11 pour la saison 18/19, K12 pour les saisons 19/20 et 21/22, K13 pour la saison 20/21, et G6 à partir de la saison 21/22

L'augmentation de près de 50 millions d'euros des recettes de billetterie au cours de la saison 21/22 est principalement due à une forte augmentation des recettes provenant de la compétition nationale (+ 162% ou + 31,4 millions d'euros) et des "autres" recettes de billetterie (+ 91% ou + 12,5 millions d'euros). Les "autres" recettes de billetterie se composent principalement des billets VIP et des cotisations des membres. Les recettes de billetterie provenant des matches de l'UEFA ont augmenté de 5,6 millions d'euros en 21/22, étant donné que tous les matches des compétitions européennes se sont déroulés à huis clos en 20/21.

Le prix moyen d'un billet pour assister à un match est un élément central dans la détermination des recettes de billetterie. L'examen de l'évolution des prix des billets pour le football belge entre les saisons 17/18 et 21/22 fait apparaître une tendance notable. Au cours de cette période, les prix des billets de la Jupiler Pro League ont augmenté en moyenne de près de 55%<sup>4</sup>, dépassant les taux de croissance observés dans d'autres ligues européennes. À titre de comparaison, les prix des billets en Premier League ont augmenté de 32%, tandis qu'en Eredivisie et en Bundesliga, les augmentations n'ont été que de 18% et 10% respectivement. Malgré cette croissance, il est important de noter que les prix des billets de la Jupiler Pro League restent relativement abordables par rapport à de nombreux autres championnats européens. Par exemple, au cours de la saison 21/22, une place moyenne derrière le but en Jupiler Pro League coûtait environ 41 euros, tandis qu'une place derrière la ligne de touche coûtait 44 euros. En revanche, les prix des billets en Bundesliga étaient nettement plus élevés, avec une moyenne de 88 euros pour une place derrière le but et de 128 euros pour une place derrière la ligne de touche.

En ce qui concerne la saison 22/23, on s'attend à ce que les recettes de billetterie remontent et atteignent les niveaux d'avant la pandémie, étant donné l'absence de restrictions liées au COVID-19.

**Figure 4 : Évolution des sources de revenus de la billetterie (en millions d'euros et part relative en %)**



<sup>3</sup> Sporza : <https://sporza.be/nl/2022/02/14/code-oranje-in-de-jpl-opnieuw-bijna-volle-stadions-uitfans-en-eten-dranken~1644846760457/>

<sup>4</sup> Sportmagazine : <https://sportmagazine.knack.be/voetbal-belgie/onderzoek-prijs-voor-belgische-voetbaltickets-in-vijf-jaar-tijd-met-meer-dan-50-gestegen/>

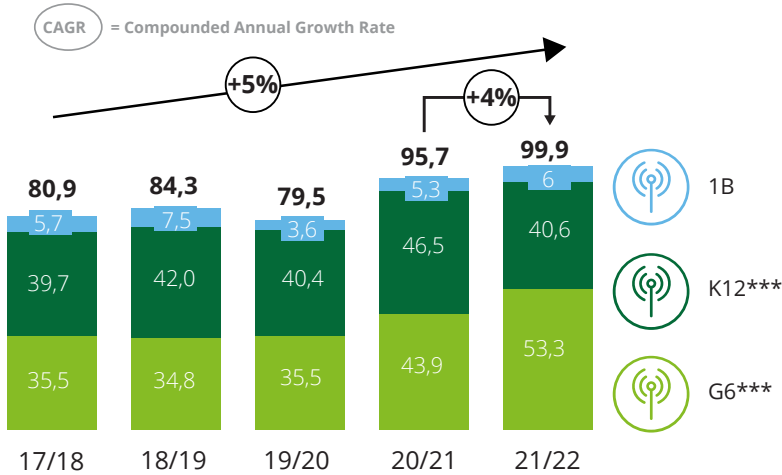
## Droits télévisés

Les revenus de droits télévisés, qui s'élèvent à près de 100 millions d'euros, restent essentiels pour les clubs belges et constituent l'une de leurs principales sources de revenus. La diffusion représente 26% des recettes totales des clubs, avec une augmentation annuelle de 5% entre 17/18 et 21/22. Notamment, le G6 a contribué à plus de la moitié du total des revenus des droits télévisés, marquant une augmentation de 21% de la part relative attribuée à l'inclusion du Royal Antwerp dans le précédent G5.

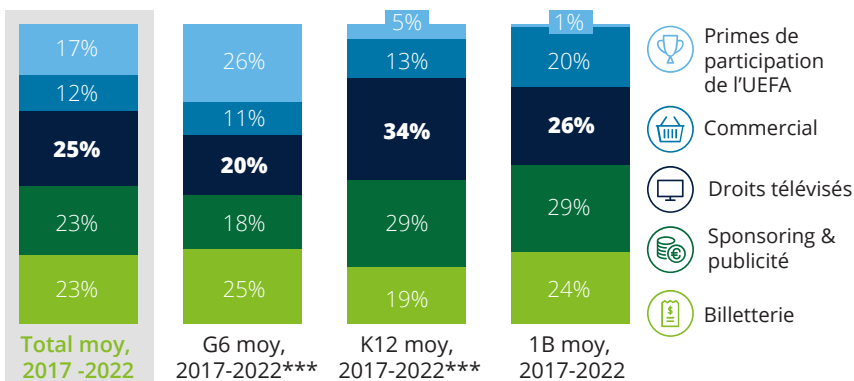
Si l'on fait la distinction entre le G6, le K12 et le 1B, on constate que le modèle d'entreprise du K12 dépend davantage des droits télévisés (34% du revenu total) que celui du G6 (22% du revenu total). Cette différence est principalement due aux revenus liés aux campagnes européennes des clubs du G6.

L'acquisition par Eleven Sports des droits de diffusion exclusifs pour toutes les compétitions de la Pro League (c'est-à-dire la Jupiler Pro League, la Challenger Pro League, la Women Super League, la Croky Cup, la Supercup et la E-Pro League) au cours de la saison 20/21 a entraîné une augmentation distinctive des recettes de droits télévisés de 20%, soit 16,3 millions d'euros. Le contrat fixe d'Eleven Sports, qui dure jusqu'en 24/25, comprend des paiements qui augmentent chaque année d'un pourcentage prédéterminé, ce qui explique l'augmentation de 4,2 millions d'euros des recettes de droits télévisés en 21/22.

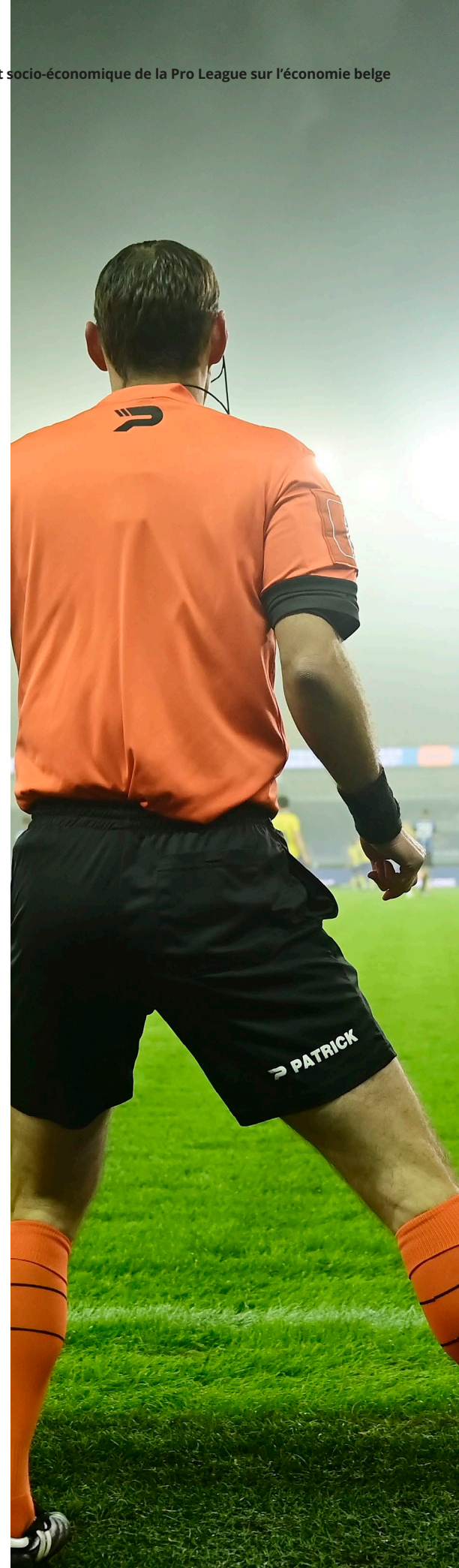
**Figure 5 : Évolution des revenus des droits télévisés par type de club\* (en millions d'euros)**



**Figure 6 : Moyenne des sources de revenus entre 17/18 et 21/22 par type de club\* (en millions d'euros et part relative en %)**



(\*) Les revenus comprennent ceux de la Jupiler Pro League, de la 1B Pro league et de la Croky Cup  
 (\*\*) Les données de RE Virton, KSC Lokeren et SV Roeselare ne sont pas disponibles en 19/20 en raison de faillite  
 (\*\*\*) K11 pour la saison 18/19, K12 pour les saisons 19/20 et 21/22, K13 pour la saison 20/21, et G6 à partir de la saison 21/22



## Sponsoring et publicité

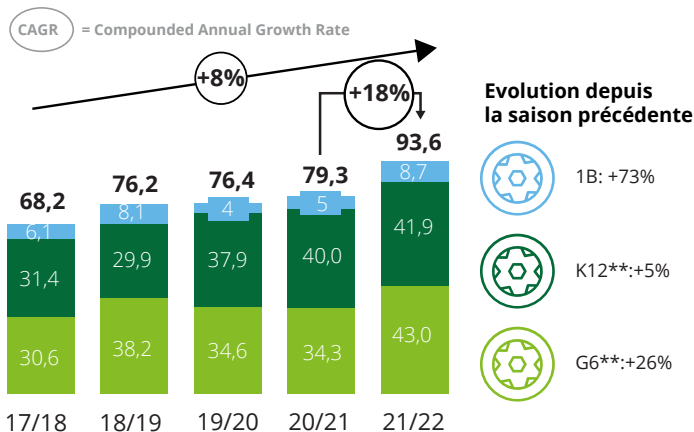
Pour la saison 21/22, les clubs belges ont pu réaliser une augmentation des revenus de sponsoring et de publicité de 18%, pour un total de 93,6 millions d'euros. Cette augmentation a été principalement concentrée dans les clubs des catégories G6 et 1B et due au sponsoring de parties liées.

Les clubs du G6 ont réalisé 8,8 millions d'euros supplémentaires en recettes de sponsoring et de publicité, tandis que les clubs du K12 et du 1B ont pu augmenter leurs recettes de 1,8 million d'euros et de 3,7 millions d'euros respectivement. L'augmentation pour les clubs G6 est principalement due à l'intégration du RAFC, qui a donc quitté le groupe K12. Les clubs 1B ont enregistré la plus forte augmentation relative de 73% par rapport à la saison précédente, suivi par le K12 (+13%) et le G6 (+5%). La croissance considérable des recettes de sponsoring et de publicité pour les clubs 1B peut être attribuée à 75% au sponsoring des parties liées. L'influence de ces parties liées ne se limite pas aux clubs 1B, mais peut également

être observée dans les clubs K12 et G6. Pour la saison 21/22, le sponsoring des parties liées a représenté 38% (K12), 37% (1B) et 5% (G6) du total des recettes de sponsoring et de publicité, soit 21,4 millions d'euros. Pour les clubs 1B, le sponsoring des parties liées est principalement concentré au sein d'un club spécifique. La part relative de ces parties dans le flux total des recettes a augmenté régulièrement dans tous les clubs depuis 17/18.

Une analyse sectorielle des recettes de sponsoring et de publicité révèle que 15 secteurs ont apporté une contribution substantielle à la saison 21/22. Le secteur industriel est devenu le plus gros contributeur en 21/22, représentant 12% ou 11,7 millions d'euros des revenus de sponsoring, dépassant le secteur des paris qui était le secteur le plus important dans les saisons 19/20 et 20/21. Le secteur des paris suit de près le secteur industriel avec 11% ou 10,5 millions d'euros de sponsoring et de publicité. Les secteurs industriel et des paris sont suivis par les secteurs des transports (7%), bancaire (6%) et du textile (6%) en termes de contribution au budget total.

**Figure 7 : Évolution des revenus de sponsoring et de publicité par type de club (en millions d'euros)**



Les recettes de sponsoring et de publicité provenant du secteur industriel sont fortement représentées dans toutes les catégories de clubs, leur part relative dans les recettes de sponsoring globales des clubs étant légèrement plus élevée pour le G6 (10%) que pour le K12 (9%), et substantielle pour les équipes jouant en 1B (42% ou 3,7 millions d'euros). Le sponsoring et la publicité de l'industrie des paris sont principalement importants pour les clubs des catégories G6 et K12, avec des parts relatives de 15% et 9% respectivement. Au cours des cinq dernières saisons (c'est-à-dire de 17/18 à 21/22), les secteurs qui ont connu la plus forte croissance en termes de sponsoring et de publicité ont été les secteurs des transports (CAGR\*\*\*\* : 90%), pharmaceutique (CAGR : 57%) et des paris (CAGR : 53%). En outre, en 21/22, le secteur des transports a doublé son sponsoring pour atteindre un total de 6,4 millions d'euros.

<sup>5</sup> Le sponsoring lié est le sponsoring par des entreprises liées au propriétaire ou au président du club



Figure 8 : Composition des revenus de sponsoring et de publicité par secteur en 21/22\*\*\* (en millions d'euros)

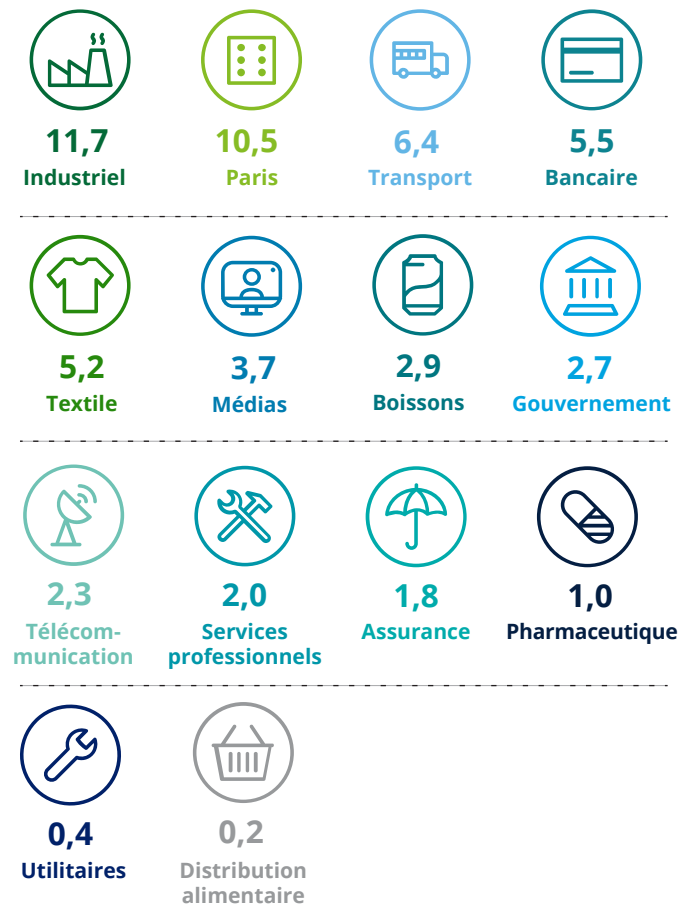
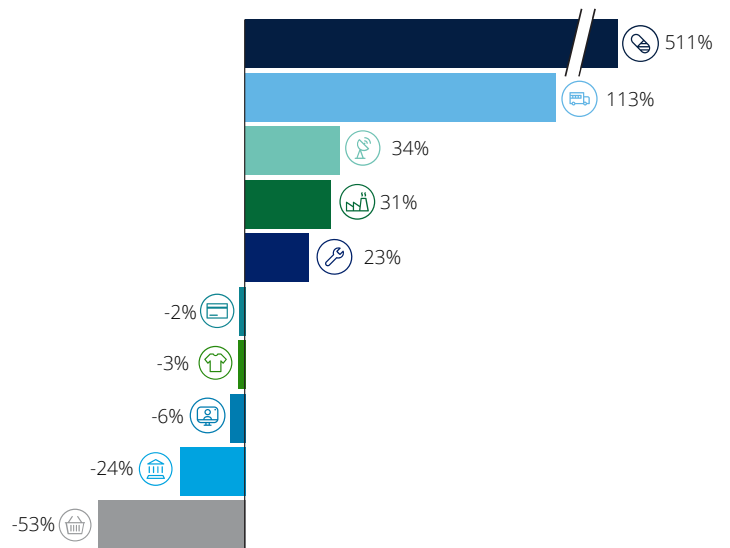
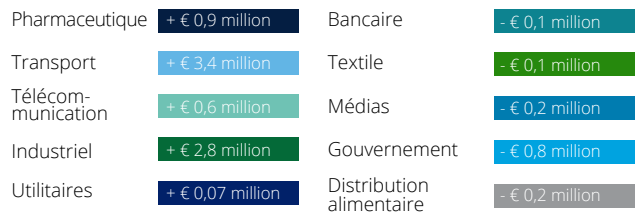


Figure 9 : Top 5 des secteurs à la croissance la plus forte et la plus faible en matière de sponsoring par rapport à la saison 20/21



Variation absolue en millions d'euros



(\*) Les données de RE Virton, KSC Lokeren et SV Roeselare ne sont pas disponibles en 19/20 en raison de faillite

(\*\*) K11 dans la saison 18/19, K12 dans les saisons 19/20 et 21/22, K13 dans la saison 20/21, et G6 à partir de la saison 21/22

(\*\*\*) Les catégories "Divers" (27% du sponsoring total), "Autres" (12% du sponsoring total) et "Pro League" (1% du sponsoring total) ont été exclues de la visualisation et de la comparaison des parts relatives décrites dans cette section

(\*\*\*\*) CAGR = taux de croissance annuel moyen



## Primes de participation de l'UEFA

L'UEFA utilise un modèle de distribution reposant sur quatre piliers clés : 1. Les primes de participation (pour la participation à la phase de groupe) ; 2. les montants fixes liés à la performance du club en compétition européenne ; 3. un montant distribué selon le classement par coefficient sur la base des performances des clubs sur dix ans et ; 4. un montant variable distribué proportionnellement à la valeur de chaque marché télévisé des clubs.

En 21/22, l'UEFA a enrichi le paysage des compétitions internationales de clubs avec l'introduction de la Ligue Europa Conférence de l'UEFA<sup>6</sup>, une compétition de clubs de football supplémentaire pour le football masculin. Cette nouvelle structure des compétitions de clubs de l'UEFA garantit qu'au moins 34 associations nationales de l'UEFA sont représentées dans la phase de groupes d'une ou de plusieurs compétitions européennes. La phase de groupes de la Ligue des champions comprend un minimum de 14 champions nationaux, tandis que la phase de groupes de la Ligue Europa comprend généralement entre 8 et 11 champions nationaux. La phase de groupe de la Ligue Europa Conférence comprend généralement entre 9 et 12 champions nationaux. Il est important de noter que toutes les associations membres peuvent être éligibles pour participer aux différentes compétitions européennes.

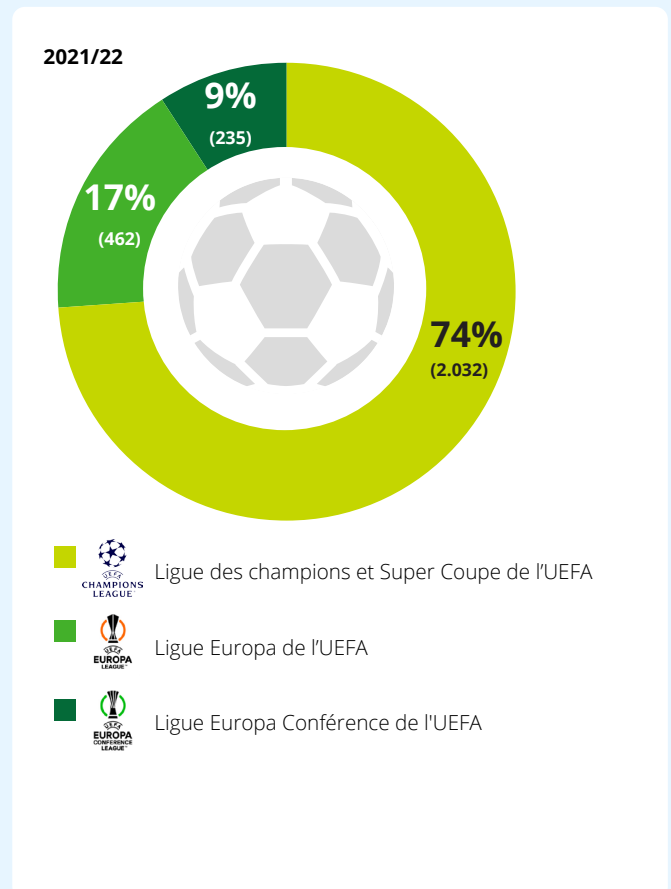
L'introduction de la Ligue Europa Conférence a entraîné une réduction du nombre d'équipes participant à la phase de groupes de la Ligue Europa, qui est passé de 48 à 32 équipes ; aucun impact tangible sur la Ligue des champions n'a été constaté. Lors de la phase de groupes de la Ligue Europa, 8 groupes de 4 équipes s'affrontent et les vainqueurs des groupes se qualifient directement pour les 16èmes de finale. Les 8 équipes restantes sont déterminées par des barrages à élimination directe avec les 8 deuxièmes des groupes de la Ligue Europa et les 8 équipes classées troisièmes des groupes de la Ligue des champions.

En 21/22, l'UEFA<sup>7</sup> a augmenté le montant des primes distribuées à 2,0 milliards d'euros (1,9 milliard d'euros en 20/21) pour les clubs participant à la Ligue des champions de l'UEFA et à la Super Coupe de l'UEFA. 465 millions d'euros ont été distribués aux clubs participant à la Ligue Europa et 235 millions d'euros aux clubs participant à la Ligue Europa Conférence (Figure 10).

En participant aux compétitions européennes de 21/22, les clubs belges ont réalisé 56,4 millions d'euros en primes de participation de l'UEFA, ce qui représente 15% de leurs revenus totaux. Par rapport à la saison dernière, on constate une baisse de 7,3 millions d'euros (soit - 11%), qui peut être liée à un nombre plus limité d'équipes belges participant aux phases de groupe de la Ligue des champions et de la Ligue Europa. L'accession à la phase de groupe de ces deux compétitions s'est accompagnée d'un droit d'entrée important de 15,64 millions d'euros (Ligue des champions) et de 3,63 millions d'euros (Ligue Europa) au cours de la saison 21/22.

Les primes de participation de l'UEFA en 21/22 ont été divisées entre les 5 clubs belges participant aux campagnes européennes, à savoir le Club Brugge KV, le KRC Genk, le RSC Anderlecht, le Royal Antwerp FC et le KAA Gent. Le champion belge de 20/21, le Club Brugge KV, a connu la campagne européenne la plus réussie en obtenant une qualification directe pour la phase de groupe de la Ligue des champions, et en acquérant ainsi plus de la moitié des primes distribuées aux clubs belges. Le KRC Genk, deuxième, a participé aux tours de qualification de la Ligue des champions, mais n'a malheureusement pas progressé, ce qui lui a valu d'être placé en phase de groupes de la Ligue Europa (figure 12). Le Royal Antwerp FC, qui a terminé troisième de la compétition belge en 20/21, a également participé à la Ligue Europa après avoir franchi avec succès un tour de qualification. Le RSC Anderlecht et le KAA Gent, qui ont terminé respectivement quatrième et cinquième de la saison précédente, ont eu l'occasion de se qualifier pour la Ligue Europa Conférence en 21/22. Cependant, seul le KAA Gent a réussi à se qualifier (et a même atteint les 1/8 de finale), le RSC Anderlecht ayant été éliminé lors du dernier tour de qualification.

**Figure 10 : Primes totales des compétitions de clubs de l'UEFA pour la saison 21/22 (en % et en millions d'euros)**

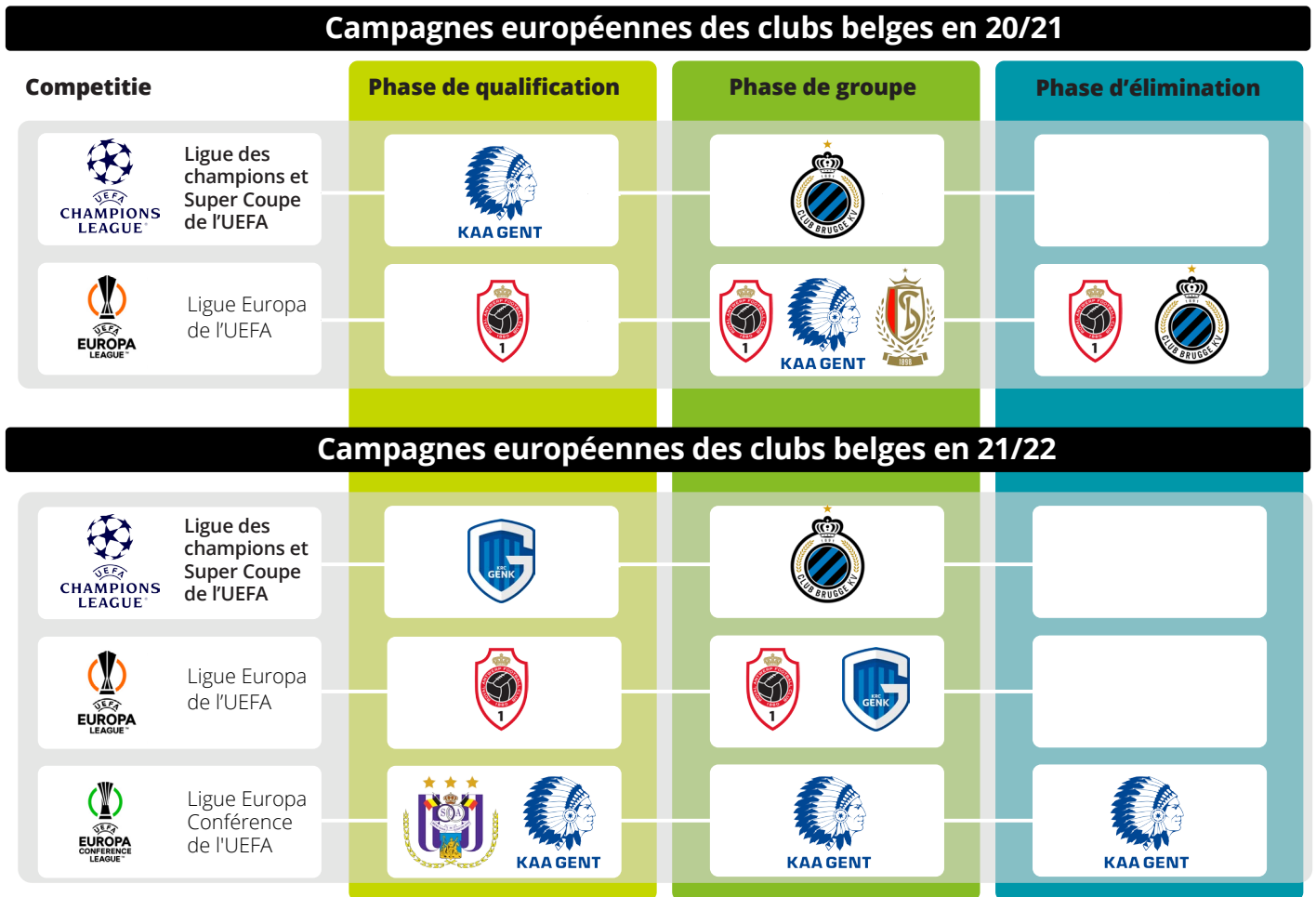


<sup>6</sup> UEFA : <https://www.uefa.com/uefaeuropaconferenceleague/news/0264-10fe90612aa3-37b2bc77f89e-1000-uefa-europa-conference-league-what-is-it-how-does-it-work-w/>

<sup>7</sup> UEFA : [https://editorial.uefa.com/resources/0269-125fde34ba54-30a4c9aeea13-1000/20210520\\_circular\\_2021\\_35\\_en.pdf](https://editorial.uefa.com/resources/0269-125fde34ba54-30a4c9aeea13-1000/20210520_circular_2021_35_en.pdf)



Figure 11 : Campagnes européennes des clubs belges en 20/21 et 21/22



## Classement UEFA

Comme l'illustre la figure 12, le coefficient de l'UEFA est basé sur les performances des clubs qui ont représenté leur pays lors des cinq campagnes précédentes de la Ligue des champions, de la Ligue Europa et de la Ligue Europa Conférence<sup>8</sup>. En 22/23, la Belgique occupe la 8ème place du classement UEFA et a gagné 5 places par rapport à la saison précédente. Ce meilleur classement a été obtenu en excluant la décevante saison 17/18 (avec 3 des 5 équipes éliminées lors des tours de qualification) de l'équation de la moyenne sur 5 ans et en incluant la saison 22/23 (avec 14,000 points de coefficient, le coefficient le plus élevé jamais accordé à la Belgique). La nouvelle position obtenue ne laisse que les Pays-Bas et le Portugal entre la Belgique et les ligues du "Big Five".

Figure 12 : Classement UEFA 22/23

		18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	Total
<b>1. Angleterre</b>		22,642	18,571	24,357	21,000	23,000	<b>109,570</b>
<b>2. Espagne</b>		19,571	18,928	19,500	18,428	16,571	<b>92,998</b>
<b>3. Germany</b>		15,214	18,714	15,214	16,214	17,125	<b>82,481</b>
<b>4. Italie</b>		12,642	14,928	16,285	15,714	22,357	<b>81,926</b>
<b>5. France</b>		10,583	11,666	7,916	18,416	12,585	<b>61,164</b>
<b>6. Pays-Bas</b>		8,600	9,400	9,200	19,200	13,500	<b>59,900</b>
<b>7. Portugal</b>		10,900	10,300	9,600	12,916	12,500	<b>56,216</b>
<b>8. Belgique</b>		7,800	7,600	6,000	6,600	14,200	<b>42,200</b>
<b>9. Ecosse</b>		6,750	9,750	8,500	7,900	3,500	<b>36,400</b>
<b>10. Autriche</b>		6,200	5,800	6,700	10,400	4,900	<b>34,000</b>

<sup>8</sup> UEFA : <https://www.uefa.com/nationalassociations/uefarankings/country/#/yr/2023>

# Coûts des clubs de football belges

## Salaires des joueurs

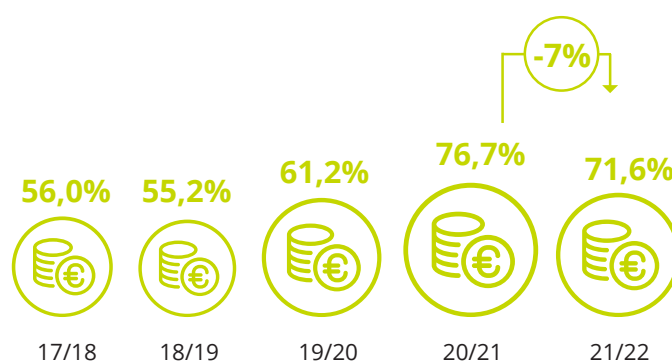
Cette section se concentre sur les salaires des joueurs et leur évolution au fil des ans en tant que facteur de coût important pour les clubs de football belges. La nature compétitive et l'internationalisation du sport ont poussé les clubs à augmenter leurs dépenses en salaires des joueurs afin de retenir et d'attirer les talents du football. Les coûts liés à l'emploi d'autres salariés, tels que le personnel sportif et/ou les dirigeants, ne sont pas pris en compte dans cette section du rapport.

La comparaison entre les coûts salariaux et les recettes totales des clubs belges permet de mieux comprendre l'importance et la signification de ces coûts. Le ratio coûts salariaux/revenus<sup>9</sup> a augmenté au cours des cinq dernières saisons, avec une croissance annuelle moyenne de plus de 6%. Cette croissance est due à la forte augmentation des coûts salariaux, qui ont augmenté deux fois plus vite que les recettes totales (c'est-à-dire un taux de croissance annuel moyen de 12% et 5% respectivement) entre 17/18 et 21/22. En 21/22, une augmentation des recettes totales de 31% (soit + 95 millions d'euros) a eu un effet réducteur (soit - 7%) sur le ratio exceptionnel coûts salariaux/revenus de 20/21, ramenant ce ratio à près de 72%. Notamment, les coûts salariaux totaux des clubs belges ont augmenté de 14% pour atteindre un niveau record de 374 millions d'euros en 21/22.

Une analyse des différents types de clubs montre que les clubs du G6 ont un ratio de 68%, ce qui est inférieur au ratio moyen de 72%. Leurs revenus plus importants (droits télévisés, billetterie, sponsoring, primes de participation de l'UEFA, etc.) contribuent à compenser leurs coûts salariaux supérieurs à la moyenne. L'inverse se produit dans les clubs 1B, qui affichent le ratio le plus élevé (89%). Les clubs 1B se surpassent en termes de dépenses salariales afin de répondre aux exigences requises pour la promotion en 1A, qui s'accompagne généralement d'une augmentation substantielle des recettes. Enfin, si l'on exclut la saison exceptionnelle 20/21 (c'est-à-dire fortement influencée par la pandémie du COVID-19), le ratio charges salariales/revenus a atteint un niveau record pour tous les types de clubs (figure 14).

À l'avenir, l'importance du ratio susmentionné augmentera à la lumière des règles du fair-play financier de l'UEFA et des mesures prises dans le cadre du plan Football First de la Pro League. Les deux organisations lieront leur licence de jeu aux dépenses salariales du personnel sportif par rapport aux revenus totaux. Cela signifie que tous les clubs européens seront soumis à des contrôles financiers plus stricts dans les années à venir. Le non-respect d'un ratio maximum entraînera des mesures disciplinaires financières et sportives, en fonction de la gravité de l'infraction et du montant de l'incident. Au niveau international, le "Squad Spend ratio" est utilisé pour comparer les dépenses consacrées au personnel sportif et aux agents aux recettes totales, y compris les résultats nets des transferts. Pour la licence européenne, le "Squad Spend ratio" ne doit pas dépasser 90% en 23/24, 80% en 24/25 et 70% en 25/26 du total des recettes.

**Figure 13 : Évolution du ratio coûts salariaux/revenus (moyenne) pour les clubs belges\* (en %)**



**Figure 14 : Ratio coûts salariaux/revenus par type de club en 21/22 (en %)**



(\*) Les recettes comprennent également d'autres recettes opérationnelles telles que, mais sans s'y limiter, les dons, les contributions et les recettes provenant d'activités non liées au football, mais elles ne comprennent pas les résultats des transferts

(\*\*) Les données de RE Virton, KSC Lokeren et SV Roeselare ne sont pas disponibles en 19/20 en raison de faillite

(\*\*\*) K11 pour la saison 18/19, K12 pour les saisons 19/20 et 21/22, K13 pour la saison 20/21, et G6 à partir de la saison 21/22

<sup>9</sup> Coûts salariaux = coût total des salaires des joueurs (y compris les subventions gouvernementales) ; revenus = revenus totaux hors transferts

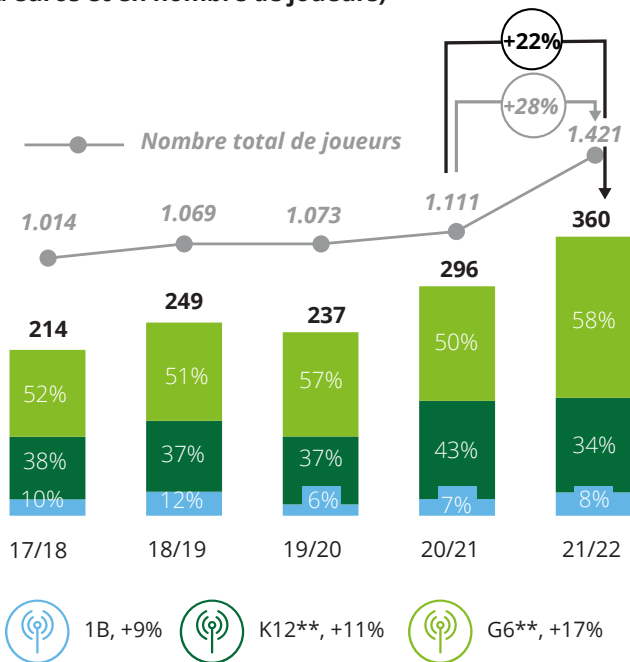
<sup>10</sup> Reuters : <https://www.reuters.com/lifestyle/sports/uefa-agree-new-financial-rules-clubs-2022-04-07/>

Le coût salarial total des clubs dépend du nombre de joueurs sous contrat et du salaire moyen de chaque joueur, y compris l'assurance groupe. Entre 17/18 et 21/22, le total des salaires payés par les clubs belges a augmenté chaque année de 10%, atteignant près de 360 millions d'euros au cours de la saison 21/22. En 21/22, les dépenses salariales totales ont augmenté de 22% (soit + 64 millions d'euros), ce qui est cependant inférieur à l'augmentation de 28% du nombre total de joueurs. Cela indique que les clubs s'efforcent de plus en plus de maîtriser leurs dépenses salariales.

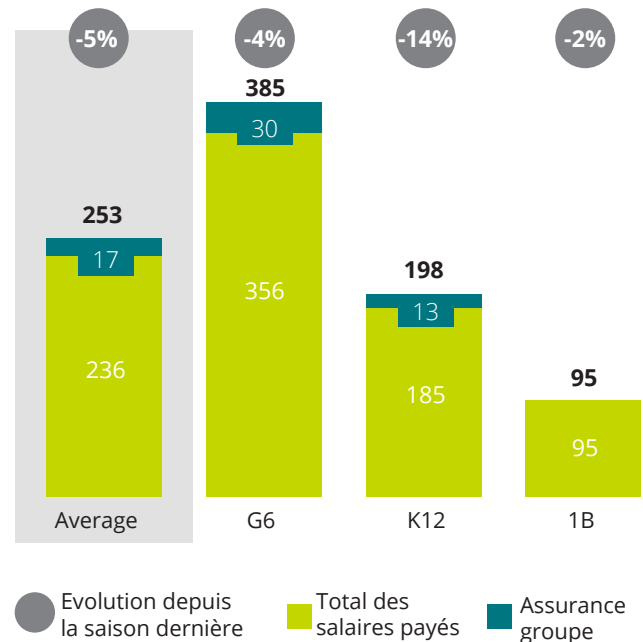
L'augmentation substantielle de 28% du nombre total de joueurs peut être attribuée à deux éléments distincts. D'une part, il y a eu une réduction de l'activité de transfert au cours de la saison 20/21 affectée par la pandémie. En 21/22, les clubs ont donc compensé le nombre limité de transferts grâce à l'assouplissement des restrictions COVID et à l'atténuation de nombreuses incertitudes concernant leur modèle de revenus. D'autre part, les clubs de la catégorie 1A, et principalement les clubs du G6, se sont préparés de manière proactive à l'intégration des U23 en 22/23. Afin de s'assurer une position en 1B, les clubs de 1A (par exemple, Young Genk, Club NXT, ...) ont augmenté leurs dépenses de transfert afin d'attirer de jeunes talents pour leurs équipes U23.

Comme nous l'avons vu, le coût salarial total n'a pas augmenté autant que le nombre de joueurs sous contrat, ce qui a fait chuter le salaire moyen à 253.123 euros lors de la saison 21/22 (soit - 5%). On note également une nette différence entre les types de clubs, les joueurs du G6 gagnant près de deux fois le salaire d'un joueur moyen du K12 (385.117 euros et 198.067 euros). Les réformes fiscales en vigueur à partir du 1er janvier 2022, qui seront examinées en détail plus loin, ont également eu un effet réducteur sur le salaire moyen, car elles ont mis fin au régime de pension avantageux auquel les joueurs pouvaient faire appel. Pour les joueurs actifs dans la Jupiler Pro League, le salaire brut annuel moyen comprend leur salaire ainsi qu'une contribution à leur régime d'assurance groupe. Avant les réformes, l'assurance groupe pouvait être versée à l'âge de 35 ans à un taux d'imposition bénéficiaire de 20%, si l'athlète avait cessé toute activité sportive professionnelle. À partir du 1er janvier 2022, le régime d'assurance tombe sous le régime légal ordinaire qui implique un taux d'imposition de 10% à partir de l'âge légal de la retraite (c'est-à-dire 65 ans à partir de 06/2023). Le régime de pension n'étant plus avantageux, la cotisation moyenne par joueur a diminué de 41% par rapport à la saison 20/21, ce qui a eu en terme un effet réducteur sur le salaire moyen.

**Figure 15 : Évolution du total des salaires payés par type de club et du nombre total de joueurs (en millions d'euros et en nombre de joueurs)**



**Figure 16 : Salaire annuel moyen par joueur en 21/22 par type de club (en milliers d'euros)**



(\*) Les données de RE Virton, KSC Lokeren et SV Roeselare ne sont pas disponibles en 19/20 en raison de faillite

(\*\*) K11 dans la saison 18/19, K12 dans les saisons 19/20 et 21/22, K13 dans la saison 20/21, et G6 à partir de la saison 21/22

# Transferts

## Résultat de transferts

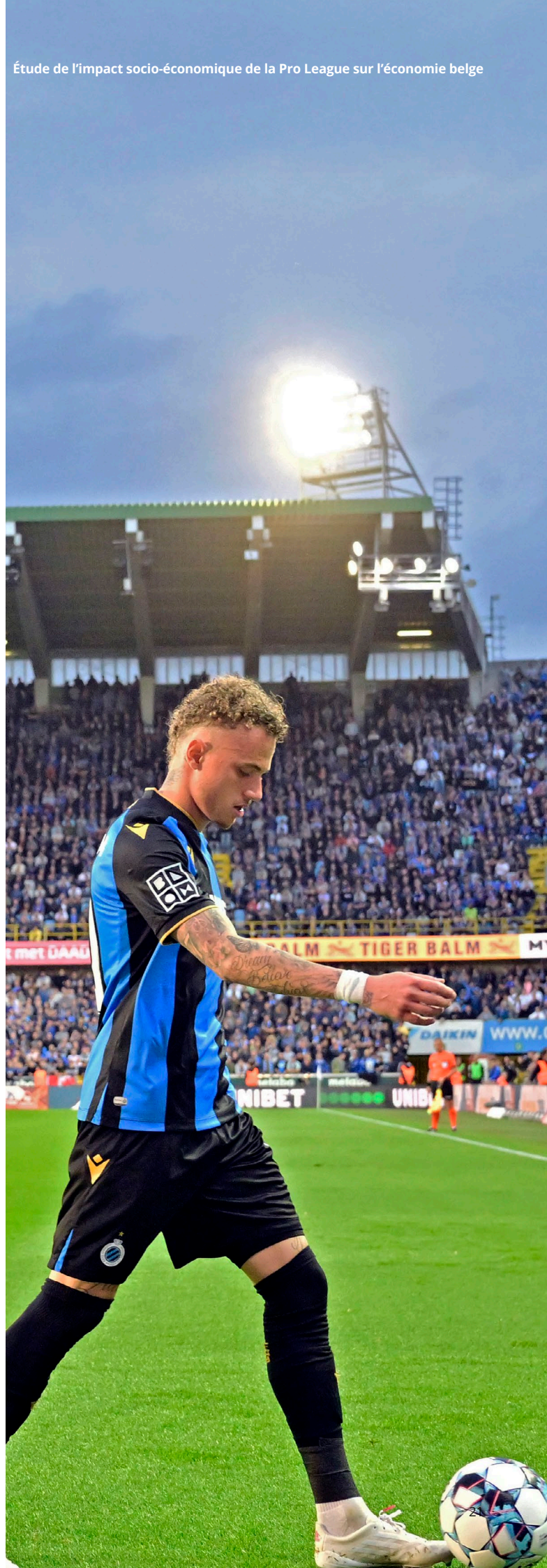
La ligue belge de football est de plus en plus reconnue comme une compétition fertile en talent, qui produit des athlètes de classe mondiale dont les compétitions des "Big Five" raffolent<sup>11</sup>. Par conséquent, les revenus des transferts de joueurs sont devenus une source de revenus substantielle et non négligeable pour les clubs belges.

Dans ce rapport, le résultat net comptable des transferts est évalué pour déterminer l'importance des revenus de transfert ; cette mesure tient compte de la vente et de l'achat de joueurs, de l'amortissement des joueurs et des commissions d'agent. Le résultat net comptable des transferts est calculé en soustrayant des revenus de la vente et de prêt des joueurs les éléments suivants : amortissement des joueurs, perte sur les ventes de joueurs, frais liés aux prêts de joueurs et commissions d'agent.

Pour la saison 21/22, les clubs belges ont enregistré un résultat net positif sur les transferts s'élevant à 42,3 millions d'euros. L'augmentation du nombre de joueurs G6 prêtés (+ 7%) et l'augmentation des bénéfices (+ 27%) sur les transferts sortants du K12 sont les principales causes de l'augmentation de 4,2 millions d'euros (+ 11%) par rapport à la saison 20/21. Les bénéfices sur les transferts sortants ont augmenté de 13%, soit 18,8 millions d'euros, les clubs du G6 étant responsables de 72% (soit 119,9 millions d'euros) des bénéfices totaux sur les transferts sortants (soit 166,3 millions d'euros), suivis du K12 (27,5% ; 45,8 millions d'euros) et du 1B (0,4% ; 0,7 million d'euros). L'augmentation des bénéfices sur les transferts sortants a été compensée par une forte augmentation des pertes sur les transferts sortants pour les clubs G6 (+ 170%) et K12 (+ 316%), qui peut être attribuée aux conséquences du COVID-19.

Simultanément, les clubs de football professionnels belges augmentent stratégiquement leurs budgets pour recruter des joueurs talentueux, comme l'indique la valeur des joueurs au bilan. La valeur totale des joueurs a atteint 210,3 millions d'euros au cours de la saison 21/22, soit une augmentation significative par rapport aux 179,7 millions d'euros de la saison 20/21 et aux 199,9 millions d'euros de la saison 19/20. Si l'on analyse la répartition entre les clubs belges, il est évident que le passage du RAFC dans la catégorie G6 a contribué à une baisse de la valeur totale des joueurs pour le K12 et constitue le principal facteur de croissance de la catégorie G6. La croissance réelle de la valeur des joueurs au bilan provient principalement de la catégorie 1B, qui a connu une croissance annuelle de 49% entre 17/18 et 21/22. Le montant total est passé de 3,5 millions d'euros en 17/18 à 17,3 millions d'euros en 21/22.

<sup>11</sup> De Tijd : <https://www.tijd.be/ondernemen/sport/pro-league-ceo-lorin-parys-het-profvoetbal-was-soms-wereldvreemd/10403390.html>



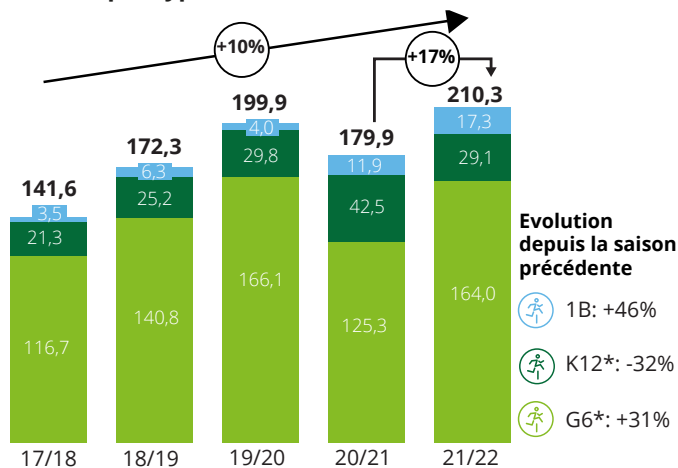
L'augmentation du résultat net des transferts n'a pas empêché les clubs belges d'enregistrer une perte cumulée en 21/22, qui s'est élevée à près de 156 millions d'euros. Les clubs du G6 affichent la rentabilité moyenne la plus faible (- 9,5 millions d'euros par club), suivis du 1B (- 5,3 millions d'euros par club) et du K12 (- 5,1 millions d'euros par club). Cette perte dépasse de 16 millions d'euros la perte cumulée de 140 millions d'euros enregistrée lors de la saison 20/21, touchée par la pandémie. Le résultat de la saison 21/22 porte la perte cumulée des cinq dernières saisons à 488 millions d'euros.

La perte supplémentaire de 16 millions d'euros doit être évaluée à la lumière des réformes fiscales qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2022. Les réformes fiscales ont principalement eu un impact sur les cotisations sociales et les retenues fiscales des clubs de football, ce qui a entraîné des coûts récurrents supplémentaires estimés à près de 14,3 millions d'euros pour les clubs de football. On s'attend à ce que ces coûts augmentent au cours de la saison 22/23, étant donné qu'ils n'ont été en vigueur que pendant 6 mois de la saison 21/22.

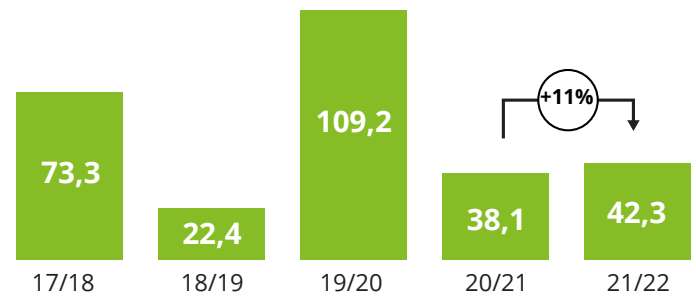
Les cotisations sociales des joueurs de football bénéficiaient d'un régime fiscal favorable, puisqu'elles étaient calculées sur la base d'un salaire mensuel maximum de 2.474 euros. Ce plafond salarial a été supprimé, ce qui fait que les joueurs sont désormais soumis au régime statutaire réglementaire. Cette réforme a entraîné un coût supplémentaire de 10,5 millions d'euros, uniquement dû aux réformes fiscales et sans tenir compte de l'augmentation des coûts salariaux. Un deuxième élément de la réforme concerne la dispense de versement du précompte professionnel pour les clubs sportifs. Le club ne peut conserver que 75% (et non plus 80%) du précompte retenu sur les rémunérations payées ou octroyées à partir du 1er janvier 2022, et doit donc en reverser 25% (et non plus 20%) au fisc, ce qui a eu un impact négatif de 3,8 millions d'euros.

D'autres éléments de la réforme fiscale ont été discutés ou le seront dans la suite de ce rapport, mais ils comprennent la déductibilité des commissions des agents et le taux d'imposition applicable au régime d'assurance groupe.

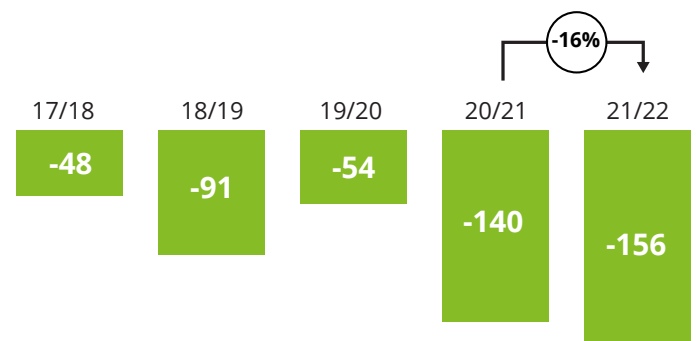
**Figure 17 : Evolution de la valeur des joueurs au bilan par type de club (en millions d'euros)**



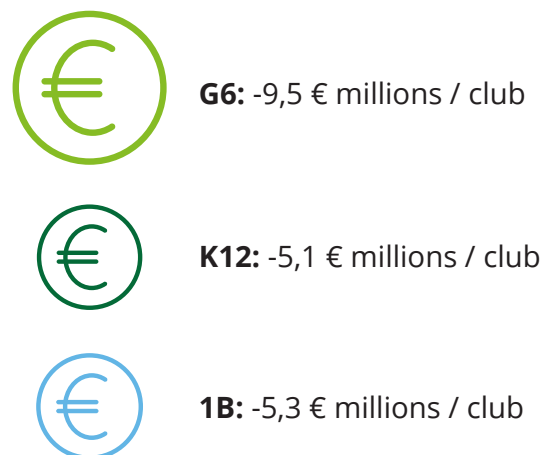
**Figure 18 : Evolution du résultat net des transferts des clubs professionnels belges (en millions d'euros)**



**Figure 19 : Evolution de la rentabilité des clubs belges (en millions d'euros)**



**Figure 20 : Rentabilité moyenne par type de club en 21/22 (millions d'euros)**



## Commissions des agents

Les agents, qui agissent en tant qu'intermédiaires entre les clubs et les joueurs, sont généralement rémunérés par des commissions, calculées en pourcentage du montant du transfert ou de la valeur du contrat. Ces commissions s'appliquent aux transferts entrants et sortants, ainsi qu'à la médiation lors des négociations de renouvellement de contrat.

Au cours de la saison 21/22, les législateurs fiscaux belges ont cherché à limiter les commissions d'agent excessives tout en transférant les coûts des clubs vers les joueurs. La réforme fiscale, en vigueur depuis le 1er janvier 2022, a entraîné une déductibilité fiscale maximale des commissions d'agent à hauteur de 3% du revenu annuel brut total de l'athlète en question<sup>12</sup>. Le montant dépassant ce seuil est ajouté à la base imposable minimale du club, ce qui signifie que les clubs déficitaires sont également tenus de payer l'impôt. Le seuil de 3% ne s'applique toutefois pas à l'impôt sur le revenu des personnes physiques, ce qui fait passer la responsabilité du paiement des frais d'agent des clubs aux athlètes. Ce changement devrait s'accompagner d'une amélioration des normes professionnelles et de l'éthique de travail des agents.

Les commissions totales des agents ont baissé pour la deuxième année consécutive dans le paysage footballistique belge, enregistrant une diminution de 12% au cours de la saison 21/22. Cette baisse est en ligne avec la diminution de 13,6% des indemnités de transfert payées au niveau de la FIFA<sup>13</sup>. Comme en 20/21, la baisse des commissions des agents a eu un impact plus important sur les agents du Top 5, qui ont dû faire face à une baisse de 21% de leurs commissions. Les commissions des 6-15 premiers agents et des 16-284 agents ont diminué respectivement de 2% et de 10%. En conséquence, la part relative des 5 premiers agents a diminué de 29% en 20/21 à 26% en 21/22, au profit de la part des autres agents, les 6-15 premiers obtenant une part de 17% (soit + 2 points de pourcentage) et les 16-284 agents de 57% (soit + 1 point de pourcentage). Les agents du Top 1-5 sont en tête

en termes de commission totale moyenne par agent, gagnant ~ 1,6 million d'euros par agent, tandis que la commission moyenne pour le Top 6-15 et le Top 16-284 est respectivement de 0,5 million et 0,06 million d'euros par agent.

L'examen de l'évolution des commissions d'agents par type de transfert révèle une évolution notable de leur importance relative. Les commissions des agents sur les transferts sortants ont connu une baisse significative de 59% (- 4,3 millions d'euros) au cours de la saison 21/22, principalement influencée par la diminution des dépenses globales en matière de transferts. De même, les commissions générées par les transferts entrants ont connu une baisse substantielle de 41%, pour atteindre un total de 4,5 millions d'euros. En revanche, la médiation est devenue une source de revenus de plus en plus cruciale, en hausse de 18%, représentant 75% (22,4 millions d'euros) de toutes les commissions d'agents en 21/22.



Figure 21 : Évolution des commissions des agents par type d'opération (en millions d'euros)

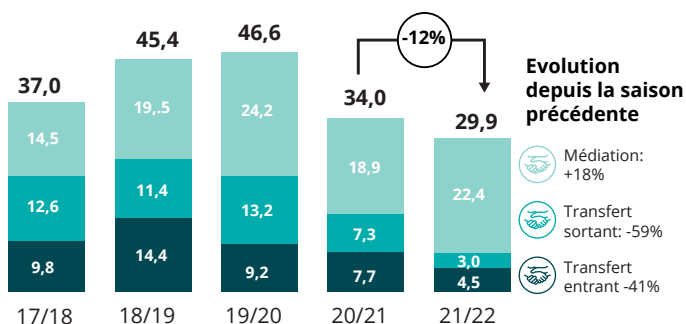
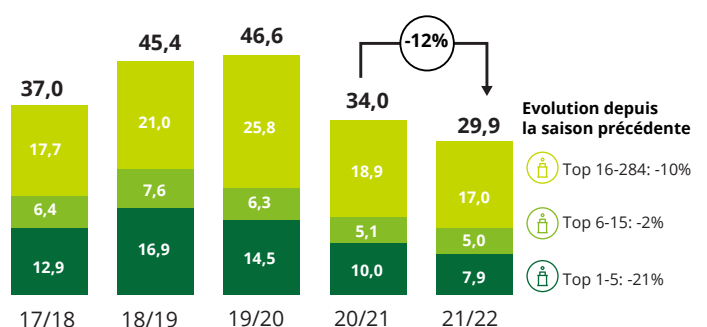


Figure 22 : Évolution des commissions des agents par type d'agent (en millions d'euros)



<sup>12</sup> Wolters Kluwer : <https://monkey.wolterskluwer.com/nl/home>

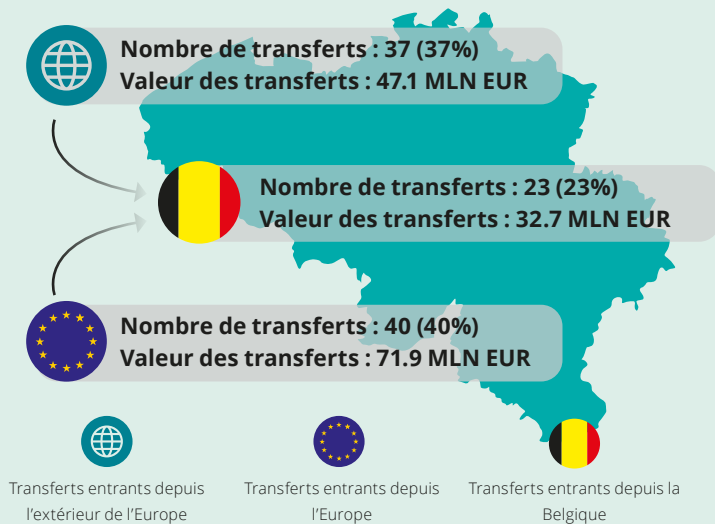
<sup>13</sup> Rapport mondial des transferts de la FIFA 2021

# Études de cas

## Analyse approfondie du marché belge des transferts

La ligue belge de football est de plus en plus reconnue au niveau international pour sa capacité à identifier et à développer les talents, ce qui nous a conduit à développer une étude de cas pour approfondir le marché belge des transferts.

Si l'on examine le marché des transferts entrants pour la saison 21/22, on constate qu'une grande partie de ces transferts (tant en termes de montant que de valeur) provient de l'extérieur de l'Europe. Cela s'explique en grande partie par le faible salaire annuel minimal requis pour obtenir un permis de travail en Belgique pour les joueurs non-européens. Le salaire annuel minimum était d'environ 86.209 euros pour la Flandre en 2022<sup>14</sup> (calculé et adapté conformément à l'article 78 de l'arrêté du gouvernement de Flandre), alors qu'aux Pays-Bas, le salaire minimum est presque 4 fois plus élevé (c'est-à-dire 350.000 euros). Cela permet aux clubs belges d'identifier des talents internationaux sous-évalués et d'amener ces joueurs dans la compétition belge afin d'améliorer la qualité des joueurs et de la ligue.



L'importance des jeunes talents peut également être observée dans le nombre de jeunes joueurs sous contrat professionnel avec les clubs belges. En février 2023, 54% des joueurs sous contrat en Pro League ont moins de 23 ans (Figure 23), ce qui place la Belgique parmi les ligues ayant l'une des moyennes d'âge les plus jeunes de tous les pays de l'UEFA et lui vaut la quatrième place en termes d'âge le plus bas. Parmi les joueurs les plus jeunes (âgés de 18 à 21 ans), la majorité possède la nationalité belge (77%), ce qui montre que le talent belge est toujours reconnu et qu'on lui donne une chance équitable de se développer, malgré le régime favorable

Figure 23 : Joueurs sous contrat par tranche d'âge et par nationalité

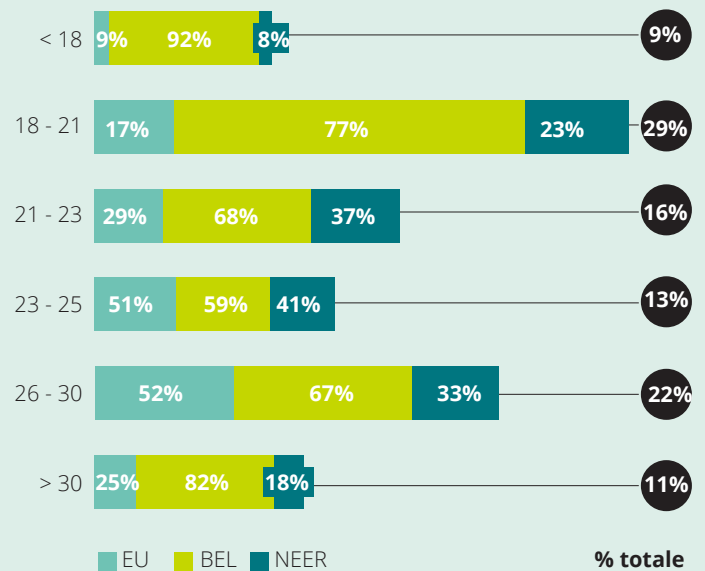
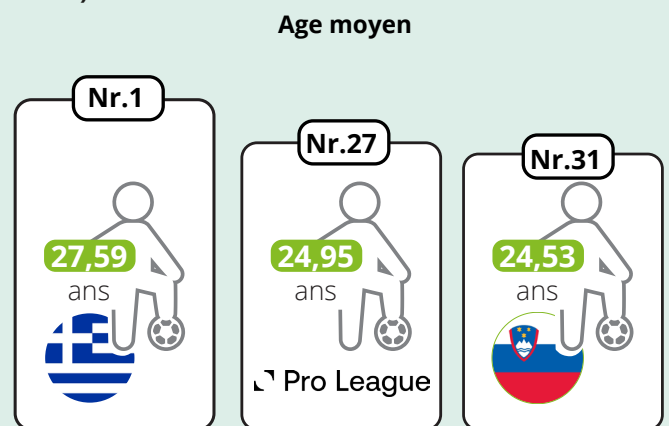


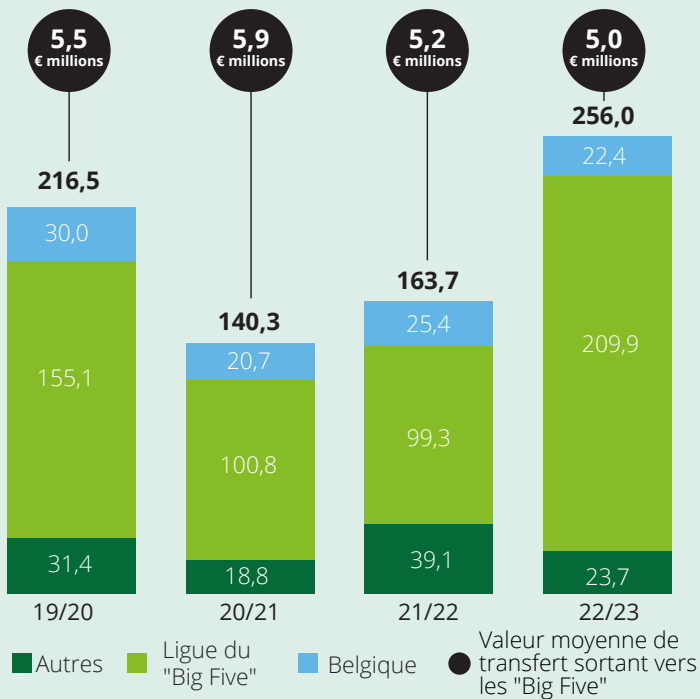
Figure 24 : Comparaison internationale de l'âge moyen des joueurs (31 premières ligues du classement de l'UEFA)



aux joueurs non-européens. En termes de valeur, les talents belges sont principalement vendus aux cinq grands championnats (Premier League, LaLiga, Bundesliga, Serie A et Ligue 1), ce qui démontre la qualité des joueurs issus de la Pro League. Au cours de la saison 22/23, près de 210 millions d'euros (soit 82%) de valeur de transfert ont été exportés vers les cinq grands championnats, 70% de ce montant provenant des clubs du G6, ce qui permet de conclure que ces championnats sont d'une importance majeure pour le marché belge des transferts.



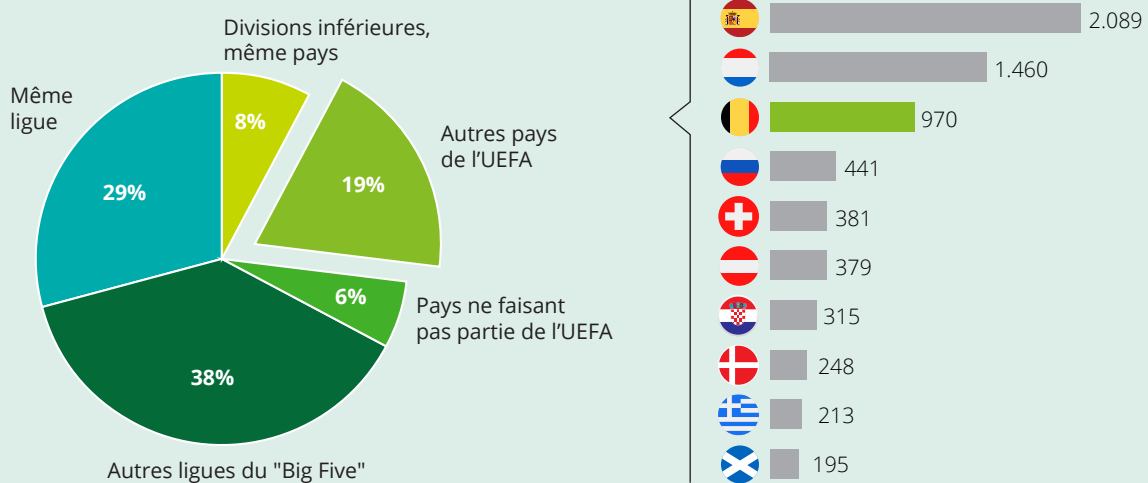
**Figure 25 : Evolution des transferts belges sortants par destination\* (en millions d'euros)**



Toutefois, cette relation va dans les deux sens : au cours des dix dernières saisons (c'est-à-dire entre 2012 et 2021), les ligues du "Big Five" se sont de plus en plus tournées vers la Belgique, qu'elles considèrent comme un de leurs partenaires privilégiés pour l'acquisition de jeunes talents. L'acquisition de jeunes talents est essentielle au succès sportif de ces ligues, étant donné que les clubs des "Big Five" sont principalement composés de joueurs recrutés (86%)<sup>15</sup>. La Belgique est le 3ème pays le plus important pour l'acquisition de jeunes talents (à l'exclusion des transferts entre les "Big Five" eux-mêmes) avec un total de 970 millions d'euros d'indemnités de transfert entre 2012 et 2021.

(\*) La valeur moyenne de transfert sortant pour les « Big Five » est influencée par quelques valeurs sortant du lot qui gonflent considérablement la valeur de transfert moyenne

**Figure 26 : Bénéficiaires des indemnités de transfert engagées par les cinq grands championnats entre 2012 et 2021 (en millions d'euros)**



<sup>14</sup> Flandre : <https://www.vlaanderen.be/en/work-permits-for-foreign-workers/work-permits-categories-and-procedures/work-permit-professional-athlete>

<sup>15</sup> Observatoire du football du CIES

## Football féminin

Au cours des dernières années, la popularité du football féminin s'est accrue dans le monde entier. Aujourd'hui, les 20 clubs les plus importants du rapport de la Money League de Deloitte ont tous une équipe féminine. Au cours de la saison 21/22, les recettes moyennes des équipes féminines des clubs de la Money League se sont élevées à 2,4 millions d'euros. Le FC Barcelone arrive en tête avec un revenu de 7,7 millions d'euros, grâce à ses participations consécutives à la finale de la Ligue des champions féminine de l'UEFA et à sa capacité à générer une part importante de ses revenus par le biais du marketing et de la publicité. Le football féminin se caractérise toutefois par une grande disparité entre les clubs, l'équipe féminine du FC Barcelone générant beaucoup plus de revenus (7,7 millions d'euros) que son homologue national, l'Atlético de Madrid (0,1 million d'euros). Il en va de même dans le championnat anglais (Manchester United : 6,0 millions d'euros contre Leicester City : 0,4 million d'euros).

La saison 21/22 a été marquée par une croissance remarquable de la visibilité, de la popularité et des résultats du football féminin, grâce aux grands tournois des équipes nationales (par exemple, la Coupe du monde féminine de la FIFA 2019<sup>19</sup>) et à une audience télévisuelle mondiale sans précédent<sup>16</sup>. En outre, un nouveau transfert record a été réalisé avec le FC Barcelone qui a acheté Keira Walsh à Manchester City pour un montant de 0,4 million d'euros.

L'émergence du football féminin est également perceptible au niveau national. Avec plus de 50.000 membres associés<sup>17</sup>, le football est le sport d'équipe le plus populaire chez les femmes en Belgique. L'Union Royale Belge des Sociétés de Football-Association vise à atteindre 80.000 membres associés d'ici 2024, ce qui représenterait un doublement du nombre de membres depuis 2019. En 21/22, 1.448 jeunes (nées en 1999 ou plus tard) ont rejoint les équipes féminines nationales (jeunes) des clubs belges, ce qui correspond à la croissance de 20/21. La ligue professionnelle féminine, la Lotto Super League, comptait 10 clubs en 21/22, le RSC Anderlecht Women remportant le titre de champion pour les saisons 21/22 et 22/23. En termes de répartition des recettes, il existe une nette différence entre la ligue masculine et la ligue féminine, le football féminin étant plus dépendant des recettes commerciales (12% contre 19%) et des recettes des droits télévisés (25% et 38%). Cela indique que la croissance future des revenus du football féminin dépendra en partie de stratégies commerciales solides<sup>18</sup>. Actuellement, 72% des clubs ont déclaré avoir négocié des contrats commerciaux pour l'équipe féminine séparément de l'équipe masculine, ce qui a permis d'augmenter les recettes commerciales en moyenne<sup>18</sup>.

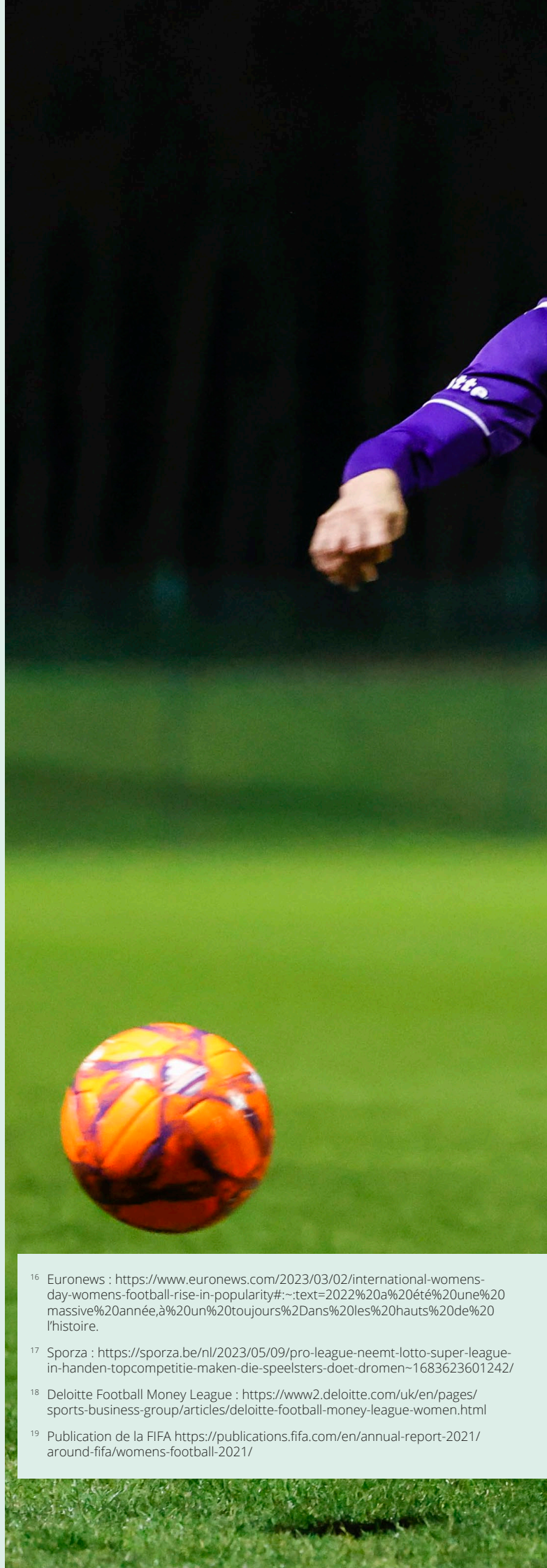
À partir de la saison 23/24, la Pro League sera responsable de l'organisation de la Lotto Super League. En plus de la Jupiler Pro League, de la Challenger Pro League et de la Croke Cup, la Lotto Super League sera introduite en tant que quatrième compétition nationale de football. La compétition, qui débutera en août 2023, servira de championnat féminin officiel en Belgique, avec 10 équipes différentes qui se disputeront la coupe. La compétition, avec des équipes de qualité et une visibilité accrue, vise à inciter davantage de filles à jouer au football et à contribuer au développement d'un plus grand vivier de talents à l'avenir. En outre, la Pro League prévoit d'augmenter progressivement le nombre d'équipes participantes dans les années à venir<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> Euronews : <https://www.euronews.com/2023/03/02/international-womens-day-womens-football-rise-in-popularity#:~:text=2022%20a%20été%20une%20massive%20année,à%20un%20toujours%20Dans%20les%20hauts%20de%20l'histoire.>

<sup>17</sup> Sporza : <https://sporza.be/nl/2023/05/09/pro-league-neemt-lotto-super-league-in-handen-topcompetitie-maken-die-spielsters-doet-dromen~1683623601242/>

<sup>18</sup> Deloitte Football Money League : <https://www2.deloitte.com/uk/en/pages/sports-business-group/articles/deloitte-football-money-league-women.html>

<sup>19</sup> Publication de la FIFA <https://publications.fifa.com/en/annual-report-2021/around-fifa/womens-football-2021/>



# 5. Impact socio-économique



# Impact social

## Football & Community

### Introduction

Le football joue un rôle important dans la société en favorisant les liens, en rassemblant les gens autour d'un objectif commun et en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté. La Pro League et ses clubs renforcent l'impact sociétal du football par le biais de projets et de partenariats structurels.

L'engagement de la Pro League envers la société, connu sous le nom de Football & Community, s'articule autour de six piliers clés : la durabilité, l'égalité, les supporters, l'accessibilité, la diversité, la santé et la sécurité. La formation de partenariats et l'implication active des supporters et des clubs sont essentielles à la création d'un impact sociétal local et régional significatif.

La Pro League décerne chaque année le label "Football & Community" aux clubs qui ont excellé dans le développement de programmes sociaux exemplaires. Cette récompense témoigne de l'engagement des clubs à créer un impact positif sur leurs communautés et souligne leur volonté de promouvoir le bien-être social par le biais du football. À partir de 2022, le label Football & Community a été divisé en trois catégories distinctes (Or, Argent et Bronze) en fonction de la qualité des programmes respectifs.

En 21/22, la Pro League a soutenu les clubs dans leur engagement social pour un montant total de 150.000 euros<sup>20</sup>, une forte augmentation par rapport aux budgets de 20/21 (135.000 euros) et de 19/20 (soit 100.000 euros). Sur une période de 5 ans, la Pro League a doublé le montant de son soutien financier, reconnaissant ainsi les efforts croissants des clubs belges pour remplir leur rôle important dans la société.

Un examen plus approfondi du nombre de projets sociaux mis en œuvre par les clubs belges révèle un dévouement évident à leur responsabilité sociétale, qui continue de croître chaque année. Au total, 311 projets ont été mis en œuvre en 2022, contre 296 en 2021, dépassant ainsi les niveaux d'avant la pandémie (c'est-à-dire 300 en 2019). Au total, les clubs ont consacré un budget de 2,5 millions d'euros (soit + 8%) à ces projets, auxquels ont participé 96.500 personnes. Le handifoot, le football pour les personnes souffrant d'un handicap physique, mental et/ou intellectuel, est l'un de ces engagements sociétaux. Collectivement, les clubs soutiennent 35 équipes de handifoot (soit + 17 par rapport à 2021), ce qui permet à 779 footballeurs de handifoot (soit + 233 par rapport à 2021) de pratiquer le football.



**311 programmes sociaux**  
comparé à 296 en 20/21



**2,5 millions d'euros**  
Budget pour des projets sociaux et paiements de solidarité, une augmentation de 8%



**96.479 participants**  
aux projets sociaux



**35 équipes de handifoot avec 779 footballeurs handifoot**  
Deux fois plus qu'en 20/21



**99 clubs amateurs soutenus**  
18.000 participants atteints

<sup>20</sup> Pro League : <https://www.proleague.be/nl/pl/nieuwsbrief-football-community-juli-2022>

## Impact sur les clubs amateurs locaux

Le football amateur revêt une grande importance en Belgique, puisqu'il concerne 4,3% de la population, dépassant ainsi le taux de participation en France (3,3%)<sup>21</sup>. La Flandre joue un rôle central avec près de la moitié (48%) des membres, tandis que la Wallonie suit avec 33% et que Bruxelles contribue à hauteur de 19% à la prospérité de la communauté du football amateur.

Malgré leur rôle essentiel dans le sport et l'engagement de la communauté, les clubs amateurs traversent une période difficile sur le plan financier. Le café situé à proximité du terrain est la principale source de revenus pour 77% des clubs, et celui-ci a été gravement touché par les restrictions imposées par le COVID-19<sup>21</sup>. Il y a donc un besoin évident de soutien supplémentaire afin de garantir que les clubs amateurs puissent maintenir et accroître leur rôle sociétal. C'est pourquoi les clubs professionnels et la Pro League contribuent de plus en plus au fonctionnement des clubs amateurs locaux.

Grâce à des efforts de collaboration et à un budget prévu de 2,2 million d'euros, la Pro League et les clubs professionnels ont apporté leur soutien à 99 clubs amateurs impliquant un nombre impressionnant de 18.018 participants pour la saison 21/22. La collaboration entre les clubs professionnels et amateurs témoigne de l'unité de la communauté du football et souligne l'engagement des clubs professionnels en faveur d'un écosystème footballistique florissant en Belgique.

## Eleven United

En 2022, la Pro League a lancé la troisième saison du "Football & Community magazine", qui présente de courtes vidéos sur les projets sociaux menés par les clubs professionnels belges. Ce magazine, connu sous le nom de Eleven United, donne un aperçu des initiatives sociales de grande envergure entreprises par les clubs de la Pro League et leurs partenaires. Les sujets abordés couvrent des domaines tels que l'éducation, la diversité, la lutte contre le racisme, la santé, l'inclusion, l'environnement, l'engagement des supporters et la prévention de la toxicomanie

<sup>21</sup> Voetbal Vlaanderen : <https://www.voetbalvlaanderen.be/nieuws/negen-op-de-tien-clubs-bevestigen-de-impact-van-covid-op-hun-financier>



## Supporters

Les supporters enthousiastes restent la pierre angulaire de tout club de football, car ils portent avec passion l'esprit et l'essence de leur équipe et deviennent le 12ème joueur de l'équipe. En Belgique, le football occupe une place particulière dans le cœur de nombreux supporters, incarnant un lien significatif et durable en tant que sport le plus aimé du pays.

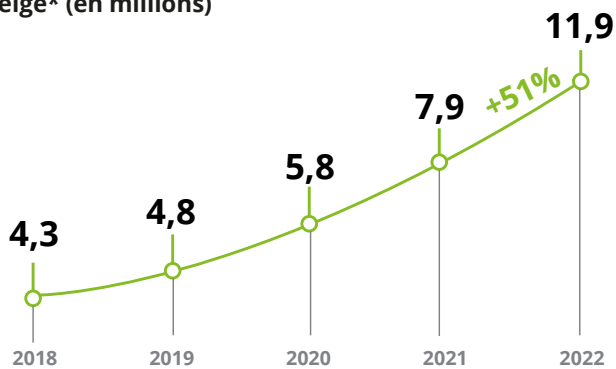
Comme nous l'avons souligné dans le rapport précédent, les clubs de football professionnels belges ont été contraints de s'adapter aux défis posés par la pandémie du COVID-19, ce qui a réduit les possibilités de contact et d'interaction avec les supporters. Par conséquent, les clubs ont intensifié leurs efforts pour explorer les voies numériques afin de s'engager avec leur base de supporters et de maintenir la passion fervente pour leur club. Cette tendance à la numérisation est illustrée par l'augmentation exponentielle du nombre d'abonnés sur les réseaux sociaux parmi les clubs de Pro League.

Le nombre total d'abonnés sur les réseaux sociaux a atteint 11,9 millions en 2022, ce qui représente une augmentation de + 51% (soit + 4 millions), nettement supérieure aux taux de croissance

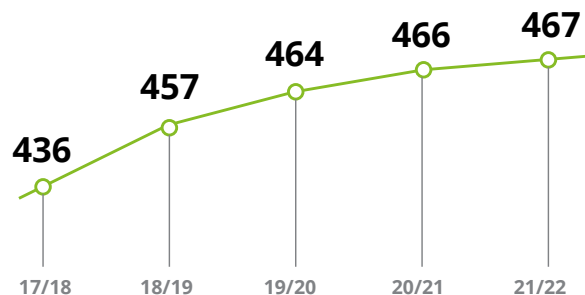
observés en 2021, 2020 et 2019 (soit respectivement 36%, 21% et 12%). Dans le paysage numérique actuel, les clubs tirent parti d'une gamme diversifiée de plateformes numériques (Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, TikTok, YouTube, etc.) pour communiquer efficacement, ce qui leur permet d'adapter leur stratégie de contenu et leurs messages pour répondre à leur base de fans cible spécifique. Notamment, l'augmentation du nombre total d'abonnés ces dernières années peut être attribuée à l'émergence de TikTok, qui représente la plus grande proportion d'abonnés en 2022 (c'est-à-dire 33% de tous les abonnés). En outre, ces adeptes de TikTok sont principalement concentrés dans deux clubs de football, le RSC Anderlecht avec 2,2 millions d'abonnés, suivi par le Club Brugge avec 1,1 million d'abonnés.

Outre l'engagement numérique, les fans recherchent également des rassemblements physiques avec les membres du club de supporters qui partagent la même passion. La croissance des nouveaux clubs de supporters a toutefois stagné au cours des dernières années, soulignant la tendance vers une ère plus numérique. Au cours de la saison 21/22, le nombre total de clubs de supporters est resté pratiquement au même niveau (467), certains clubs faisant même état d'une diminution du nombre de clubs de supporters.

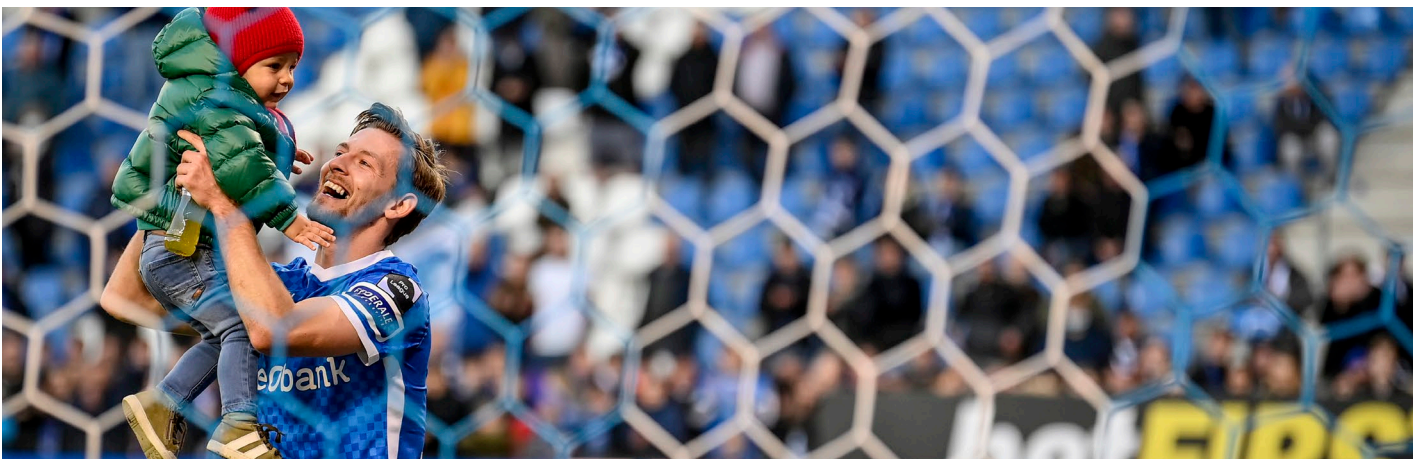
**Figure 27 : Évolution du nombre total d'abonnés sur les réseaux sociaux du football professionnel belge\* (en millions)**



**Figure 28 : Évolution du nombre total de clubs de supporters du football professionnel belge\***



(\*) Les données sociales de RE Virton & RE Mouscron ne sont pas disponibles en 21/22



## Jeunes

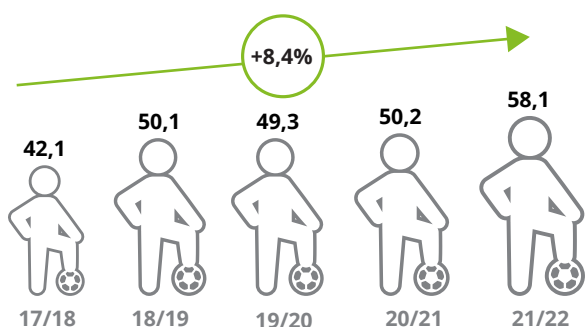
Les effets sociaux positifs de l'initiation des jeunes au football sont multiples. En plus de cultiver des compétences importantes (par exemple la discipline, le travail en équipe, l'amitié, la persévérance, etc.), cela favorise l'intégration sociale, inculque des valeurs positives telles que la responsabilité et le leadership, et offre des possibilités d'épanouissement personnel et professionnel. Outre l'impact sociétal, il existe une motivation économique pour les clubs d'investir dans le développement des jeunes, car la Pro League est de plus en plus réputée pour être l'un des partenaires de transfert préférés des ligues du "Big Five". Pour les raisons mentionnées ci-dessus, l'identification et le développement des talents sont devenus un élément clé de la réussite de nombreux clubs belges, tant au niveau national qu'international. Cette section vise donc à donner un aperçu des investissements réalisés dans le développement des jeunes, du nombre de jeunes joueurs sous contrat et de l'impact qu'ils ont eu sur la compétition nationale. Une analyse plus détaillée de l'importance du développement des jeunes dans la politique de transfert de la Pro League est disponible dans notre étude de cas « Analyse approfondie du marché belge des transferts ».

Au cours des 5 dernières saisons, les investissements totaux des clubs belges dans le développement des jeunes ont progressivement augmenté à un taux de croissance annuel de 8,4%. Cette croissance régulière a conduit à un investissement total de 58,1 millions d'euros en 21/22 (soit + 7,9 millions d'euros par rapport à 20/21). Le montant investi doit être comparé avec le montant légalement requis pour récupérer le précompte mobilier sur les salaires des joueurs. Avec un investissement total de 58,1 millions d'euros, les clubs dépassent largement l'obligation légale<sup>22</sup> de 30,5 millions d'euros et démontrent leur engagement à développer de jeunes talents. En outre, il convient de noter qu'en dépit de l'impact significatif de la pandémie du COVID-19 sur les revenus des clubs au cours des dernières années, les clubs belges ont constamment augmenté leur budget alloué aux jeunes joueurs (c'est-à-dire que le total des revenus opérationnels a augmenté chaque année de 4% tandis que les investissements dans le développement des jeunes ont augmenté de 8%).

Plus de la moitié (54%) des investissements dans le développement des jeunes pour la saison 21/22 proviennent des clubs du G6. Les clubs du K12 et 1B ont investi respectivement 20,4 millions d'euros et 6,5 millions d'euros, les clubs 1B investissant près de trois fois plus que l'obligation légale.

En 21/22, plus de 50% (soit 754) de tous les joueurs sous contrat à temps plein ou à temps partiel avaient moins de 23

**Figure 29 : Évolution des investissements totaux des clubs belges dans leurs jeunes (en millions d'euros)**

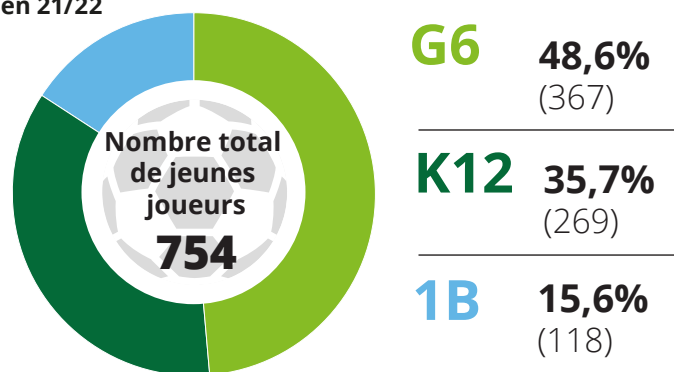


<sup>22</sup> Exigence légale = A partir de l'année fiscale 2022, 55% (auparavant 50%) du précompte mobilier non transféré doivent être obligatoirement affectés à la formation des sportifs de moins de 23 ans. Les 45% restants peuvent être utilisés librement par les clubs sportifs

ans. Parmi ces jeunes joueurs, 49%, soit 367 joueurs, évoluent dans un club de G6, 36%, soit 269 joueurs, dans un club du K12 et 15%, soit 118 joueurs, dans un club 1B. En 21/22, un nombre total de 359 jeunes joueurs belges (de moins de 23 ans) ont obtenu un contrat à temps plein ou à temps partiel, ce qui représente une augmentation de 22% par rapport à la saison précédente.

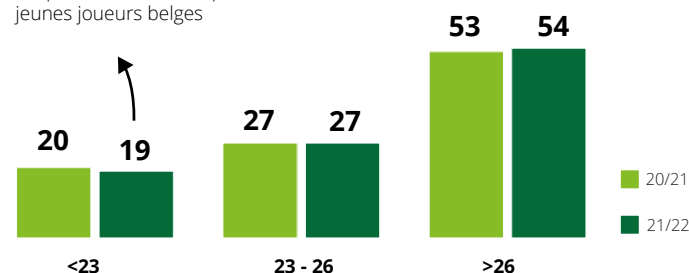
Les jeunes joueurs ont accumulé un total de 164.539 minutes pour la saison 21/22, soit 18,9% du temps de jeu total. La répartition des minutes de jeu entre les groupes d'âge est restée relativement inchangée par rapport à la saison dernière, comme le montre la figure 31. Sur l'ensemble des minutes jouées par les joueurs de moins de 23 ans, 42% ou 68.440 minutes ont été jouées par des joueurs de nationalité belge, ce qui représente une baisse de 24% par rapport à la saison dernière.

**Figure 30 : Nombre de jeunes joueurs par type de club en 21/22**



**Figure 31 : Pourcentage de minutes jouées par groupe d'âge en 21/22**

164.539 minutes jouées, parmi lesquelles 42% (- 10%) par les jeunes joueurs belges



# Impact économique

Le modèle complet utilisé pour évaluer l'impact économique de la Pro League et des clubs de football belges prend en compte l'impact direct, indirect et induit à travers quatre indicateurs économiques clés : le produit brut, la valeur ajoutée brute, l'emploi et les contributions fiscales. Ce modèle saisit la valeur globale générée par l'industrie du football elle-même, sa chaîne de valeur, ainsi que par les ménages bénéficiant de ces écosystèmes. La section consacrée à la méthodologie, incluse en annexe, donne un aperçu complet du modèle et des calculs.

La méthodologie intègre deux types de multiplicateurs tels que définis par le Bureau fédéral du Plan belge : les multiplicateurs d'entrées-sorties et les multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Nationale (NAM).

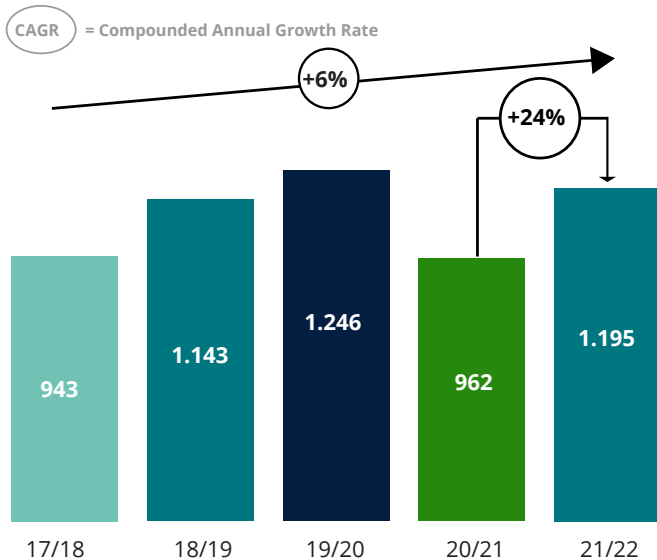




## Produit brut

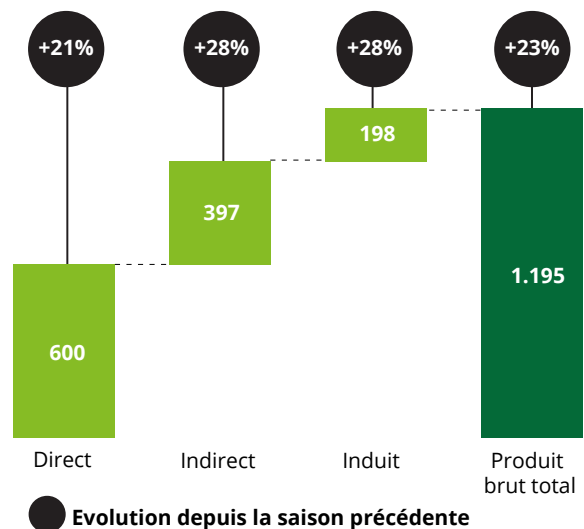
L'impact économique total du football professionnel en Belgique, mesuré par le produit brut, a atteint près de 1,2 milliard d'euros au cours de la saison 21/22. Cette saison a été marquée par une forte reprise de + 233 millions d'euros (soit + 24%) par rapport à la saison précédente et à la pandémie du COVID-19, qui avait fortement affecté le modèle opérationnel des clubs belges et les revenus qui en découlaient. Ce rebond est largement dû à une augmentation substantielle des recettes de billetterie (+ 149%) et des recettes commerciales (+ 160%), mais il n'a pas été suffisant pour atteindre les niveaux d'avant la pandémie de 19/20. Le produit brut a augmenté de 27% au cours des cinq dernières saisons, ce qui démontre l'importance croissante du football dans l'économie belge.

**Figure 32 : Évolution du produit brut du football professionnel belge (en millions d'euros)**



La répartition, telle qu'elle apparaît dans la figure 33, illustre l'importance relative de l'impact direct sur le produit brut total généré. L'impact direct, qui correspond aux revenus des clubs de football belges et de la Pro League, est positivement corrélé avec l'impact indirect et induit, car les autres acteurs de la chaîne de valeur et leurs employés réinvestissent/dépensent leurs ressources dans l'économie. Le produit brut direct s'est élevé à 600 millions d'euros, soit une augmentation de 21% par rapport à la saison 20/21. Il est important de noter que cet impact direct, ou résultat opérationnel, exclut le soutien gouvernemental (c'est-à-dire les subventions). Un autre point d'attention est que les revenus de transfert sont inclus dans l'impact direct, mais ne sont pas pris en compte dans le calcul du produit brut indirect et induit. L'analyse du produit brut direct révèle que les principaux contributeurs sont les revenus de transfert (32%), les autres revenus opérationnels (23%) et les droits télévisés (17%).

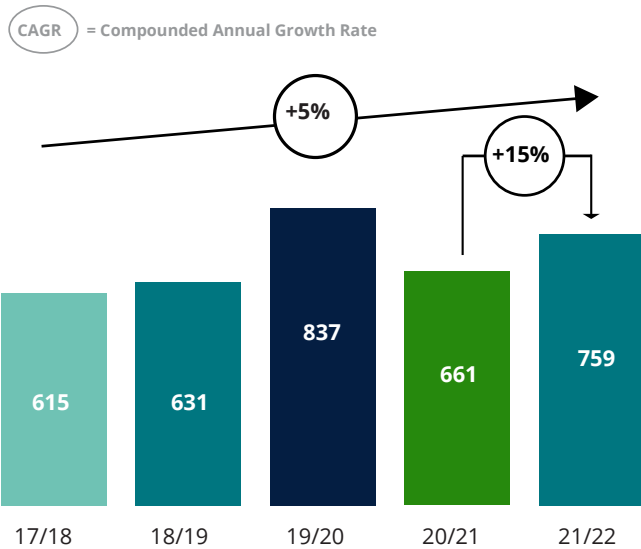
**Figure 33 : Distribution du produit brut du football professionnel belge en 21/22 (en millions d'euros et en % par rapport à la saison précédente)**



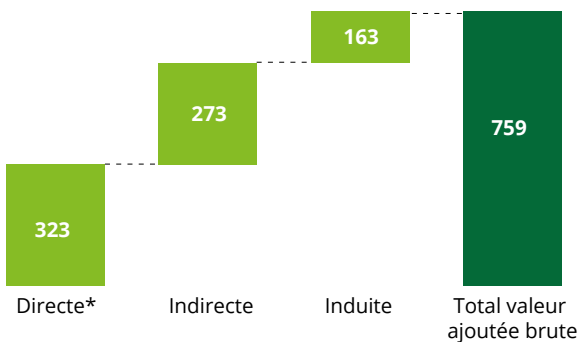
## Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute à l'économie belge par les clubs de football professionnels belges a atteint 759 millions d'euros en 21/22, soit une forte augmentation de 98 millions d'euros (+ 15%) par rapport à la saison 20/21. Les salaires versés (+ 13%) et l'impôt sur les sociétés (+ 102%) sont à l'origine de cette augmentation de la valeur ajoutée brute. Il convient de noter que le football professionnel belge n'a pas encore totalement retrouvé les niveaux d'avant la pandémie de 19/20, puisqu'une différence de - 9% (soit - 77 millions d'euros) persiste. Cette différence peut être attribuée principalement à une rentabilité moyenne plus faible des clubs.

**Figure 34 : Évolution de la valeur ajoutée brute du football professionnel belge (en millions d'euros)**



**Figure 35 : Distribution de la valeur ajoutée brute pour le football professionnel belge en 21/22 (en millions d'euros)**



(\*) L'impact direct est la somme des coûts salariaux totaux, y compris les arbitres, du résultat après impôts et de l'impôt sur les sociétés.



## Emplois

Au cours de la saison 21/22, la Pro League et les clubs belges ont fourni collectivement un total de 5.136 emplois, soit une augmentation de 642 emplois (+14%) par rapport à la saison 20/21. Depuis 17/18, le nombre d'emplois a augmenté chaque année de 8% en moyenne. La seule baisse de l'emploi a été enregistrée au cours de la saison 19/20, ce qui peut être partiellement attribué à l'indisponibilité des données du R.E. Virton, du KSC Lokeren et du SF Roeselare.

L'importance des emplois directs, c'est-à-dire le nombre d'employés que les clubs emploient directement, est soulignée par sa part relative importante dans la création totale d'emplois, soit 48% ou 2.490 emplois. Les footballeurs représentent en moyenne 41% des emplois directs, soit un peu moins que les 42% de la saison 20/21. Les 59% restants se composent de tous les autres employés travaillant pour les clubs, tels que les barmans, le personnel sportif, les dirigeants... La composition des employés directs varie en fonction de la catégorie du club, les clubs G6 ayant la plus faible proportion de joueurs de football, représentant 34% de leurs effectifs. Les clubs du K12 et 1B disposent de moins de personnel d'encadrement ou de soutien pour leurs joueurs, les footballeurs représentant respectivement 43% et 52% de leurs effectifs.

Les emplois indirects représentent 1.886 emplois (soit 37%), tandis que la création d'emplois induits représente 15%, soit 759 emplois.

Figure 36 : Évolution des emplois

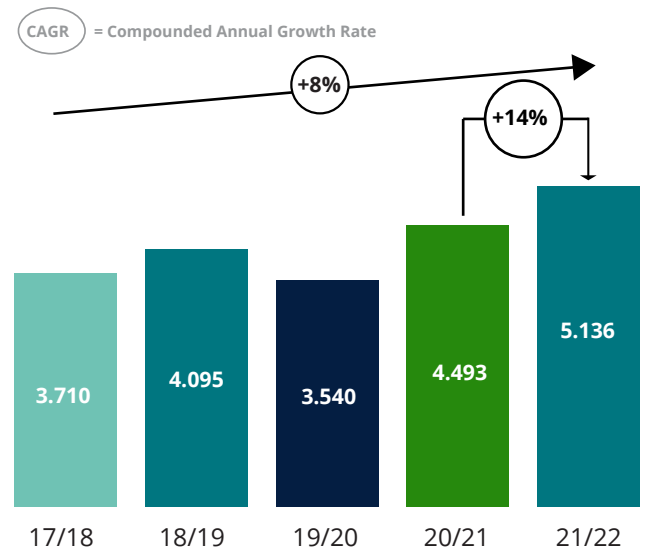
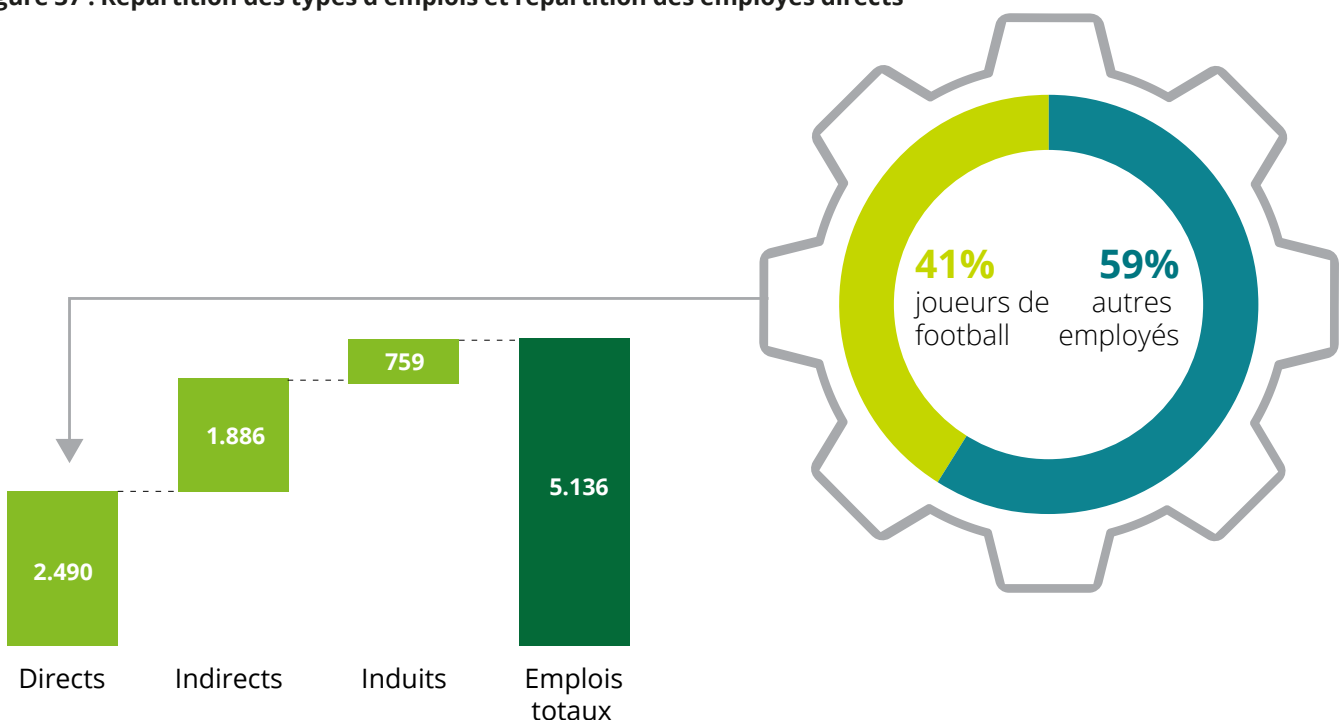


Figure 37 : Répartition des types d'emplois et répartition des employés directs



## Contributions fiscales

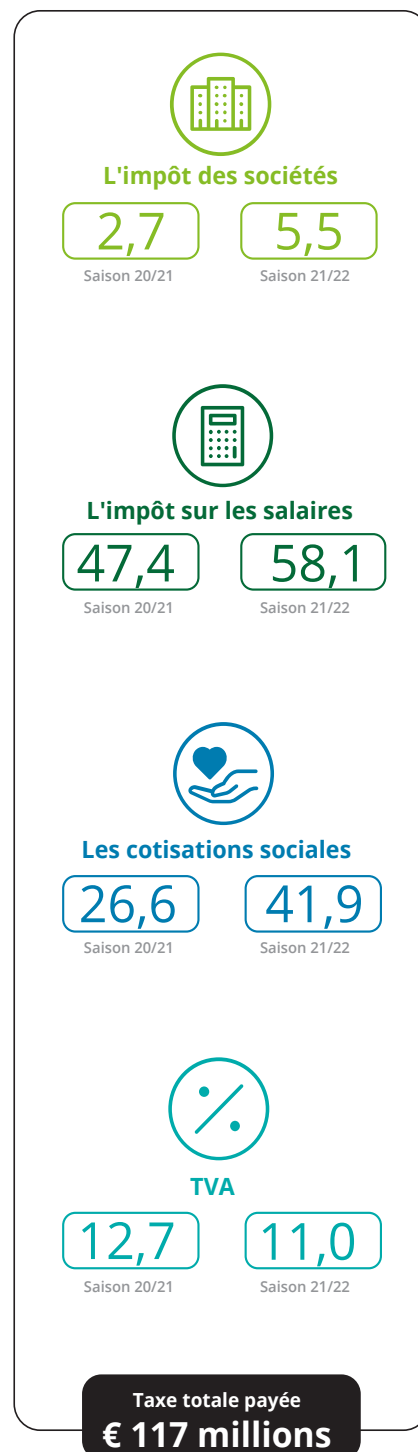
Les clubs belges contribuent au budget fédéral par le biais de quatre systèmes fiscaux distincts : l'impôt des sociétés, l'impôt sur les salaires, les cotisations sociales et la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Au cours de la saison 21/22, le montant total combiné des impôts a atteint 117 millions d'euros, ce qui représente une augmentation significative de 27 millions d'euros (soit + 30%). Cette augmentation des contributions fiscales est principalement due aux réformes fiscales, comme indiqué dans les chapitres précédents de ce rapport, qui ont été en vigueur la moitié de la saison 21/22. On s'attend à ce que ces contributions augmentent donc en 22/23, étant donné qu'elles concerneront l'ensemble de la saison. Il est important de noter que ces réformes fiscales s'appliquent à l'ensemble de l'industrie du sport et pas seulement au football professionnel.

L'impôt des sociétés payé par les clubs a atteint 5,5 millions d'euros pour la saison 21/22, soit le double de la contribution de la saison 20/21. Si l'on considère les cinq dernières saisons, seule la saison 19/20 a été en mesure de réaliser une contribution à l'impôt des sociétés plus élevée (c'est-à-dire 15,3 millions d'euros). Les impôts sur les salaires et les cotisations sociales ont connu la plus forte augmentation absolue des cotisations en 21/22, soit respectivement 10,8 millions d'euros et 15,3 millions d'euros. Ces cotisations sont positivement corrélées aux coûts salariaux des clubs. Les coûts salariaux ont été les plus fortement touchés par les réformes, car les cotisations sociales ne sont plus calculées sur un salaire mensuel maximum de 2.474 euros et la dispense de versement du précompte professionnel pour les clubs sportifs a été ajusté à la baisse pour passer de 80% à 70%. Outre les réformes, l'augmentation du nombre de joueurs sous contrat a également entraîné une hausse des coûts salariaux, qui s'élèvent au total à 373,9 millions d'euros (soit + 14%). Ces effets portent le montant global des impôts sur les salaires et des cotisations sociales à 58,1 millions d'euros et 41,9 millions d'euros respectivement.

Le solde TVA, qui tient compte de la TVA due et de la TVA déductible, donne un aperçu de la contribution directe du football professionnel belge par le biais de sa valeur ajoutée. Pour la saison 21/22, le solde TVA a atteint 11 millions d'euros, soit une baisse de 1,6 million d'euros par rapport à la saison précédente. La TVA totale payée, qui s'élève à 101 millions d'euros, donne un bon aperçu de la TVA totale payée tout au long de la chaîne d'approvisionnement du football professionnel.

Malheureusement, il n'est pas possible d'évaluer l'impact fiscal indirect et induit en raison du manque de données disponibles. Par conséquent, on s'attend à ce que l'impact fiscal réel des clubs de Pro League sur l'économie belge dépasse les chiffres présentés dans cette section.

**Figure 38 : Contributions fiscales du football professionnel belge en 20/21 et 21/22 (en millions d'euros)**





# Conclusion

Ce rapport est le résultat d'une collaboration fructueuse avec la Pro League, qui s'est développée au fil des années. Nous tenons tout d'abord à exprimer notre sincère reconnaissance à l'organisation de la Pro League et à la RBFA pour leur efficacité dans la collecte des données financières, économiques et sociales nécessaires, ainsi que pour leur réactivité.

Deuxièmement, nous remercions le Royal Antwerp FC pour avoir fourni un environnement exceptionnel et facilité la conférence de presse.





# Annexes





# Périmètre

Ce rapport évalue l'impact socio-économique des clubs de football belges évoluant en 1A (Jupiler Pro League) et 1B (Challenger Pro League), ainsi que de la Pro League en tant qu'organisation. Sauf mention contraire, les conclusions et les analyses du présent rapport se réfèrent aux clubs professionnels susmentionnés. Il n'a pas l'intention de présenter des conclusions sur la valeur économique générée par la RBFA (c'est-à-dire l'Union royale belge des Sociétés de Football-Association).

Dans la description de la 1A (Jupiler Pro League), ce rapport fait une distinction entre le G6 et le K12. Le G6 fait référence aux six meilleures équipes sur la base de leurs résultats sportifs au cours des cinq dernières saisons. Pour la saison 21/22, il s'agit du Club Brugge, du KRC Genk, du KAA Gent, du RSC Anderlecht, du Royal Antwerp FC et du Standard de Liège. Le K12 comprend les douze clubs restants de la catégorie 1A.

Les sources de données suivantes ont contribué à l'élaboration de ce rapport :

- Données financières tirées des rapports annuels (bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie)
- Données sur l'emploi tirées des bilans sociaux
- Données sur les investissements et les communautés provenant d'enquêtes envoyées aux clubs de football belges
- Indicateurs économiques établis par le Bureau fédéral du Plan belge

Les données utilisées pour ce rapport comprennent les 5 saisons précédentes (17/18, 18/19, 19/20, 20/21 et 21/22). Les données relatives à la saison 21/22 comprennent 25 clubs (18 de 1A et 7 de 1B). L'impact de la Pro League 1B sera expliqué dans les différentes sections, le cas échéant.



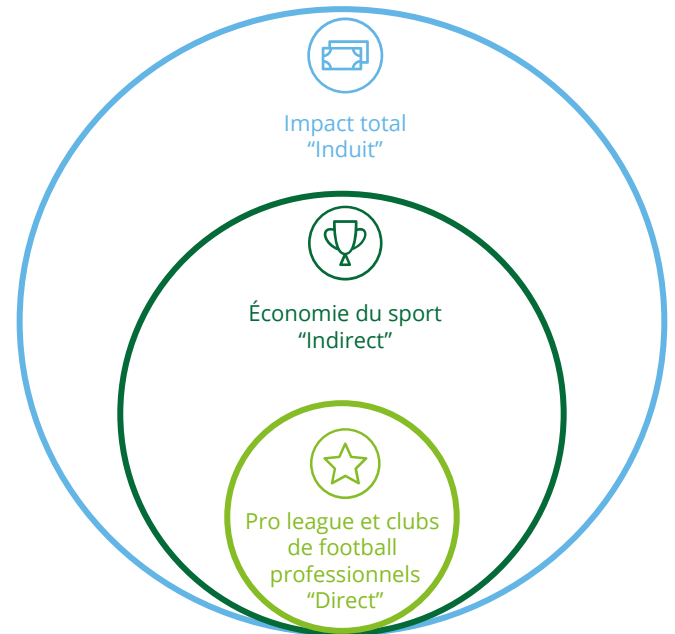
# Méthodologie




L'évaluation de l'impact économique porte sur trois dimensions: l'impact direct, l'impact indirect et l'impact induit.

- **Impact direct** : impact produit immédiatement par un secteur au sein de l'économie, en raison de ses activités normales, créant de la valeur ajoutée brute pour l'économie, de l'emploi et des contributions fiscales
- **Impact indirect** : impact produit par la chaîne de valeur d'un secteur, qui génère une production brute, une valeur ajoutée, des emplois et des recettes fiscales en tant que conséquence indirecte de l'industrie elle-même
- **Impact induit** : impact né de l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages qui bénéficient du secteur et de sa chaîne de valeur, engendrant une production supplémentaire, de la valeur ajoutée, des emplois et des contributions fiscales

Comme indiqué dans la description ci-dessus, quatre indicateurs économiques constituent l'impact économique total, direct, indirect et induit:

- **Le produit brut** chiffre la production totale générée par l'existence de l'industrie du football professionnel belge. Ceci reflète tous les revenus générés par l'ensemble de la chaîne de valeur, en incluant à la fois la valeur ajoutée brute et la consommation intermédiaire
- **La valeur ajoutée brute** mesure la valeur des biens et services produits, mais n'inclut pas la consommation intermédiaire. Cela représente la contribution au produit intérieur brut (PIB). Les bénéfices, les taxes et les coûts salariaux constituent la valeur ajoutée brute
- **L'emploi** indique les emplois assurés par la Pro League et les clubs
- **Les contributions fiscales** permettent d'analyser l'impact du secteur sur les taxes, provenant à la fois des ventes générées et de l'impôt sur le travail.



	Produit brut	Valeur ajoutée brute	Emploi	Contributions fiscales
 <b>Direct</b>	<b>Revenus du club</b> de la vente de bières aux supporters	<b>Le club</b> fait un bénéfice en vendant les bières et paie ses employés	<b>Le serveur du bar</b> employé par le club	<b>Le club</b> paie des taxes
 <b>Indirect</b>	<b>Revenus pour le vendeur</b> de hamburgers à l'extérieur du stade	<b>Le vendeur de hamburgers</b> réalise un bénéfice et paie ses employés	Un <b>employé</b> travaillant pour le vendeur de hamburgers	
 <b>Induit</b>	Les dépenses des employés du <b>club travaillant</b> au bar (grâce à leurs salaires)	La marché génère des <b>profits additionnels</b> qui génèrent <b>d'autres emplois</b> grâce aux dépenses des employés du club	Quelqu'un qui est embauché grâce aux dépenses des employés du club	

Pour calculer l'impact direct, indirect et induit des indicateurs économiques, la méthodologie fait appel à deux types de multiplicateurs définis par le Bureau fédéral du Plan belge : les multiplicateurs d'entrées-sorties et les multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Nationale (NAM). Les multiplicateurs d'entrées-sorties ont été mis à jour en 2019 afin de fournir une vision actualisée et précise de la situation économique actuelle. L'impact dû à l'évolution des multiplicateurs a été expliqué dans le rapport de l'an dernier (2020) pour chaque indicateur économique afin d'assurer la transparence et la comparabilité avec les résultats du rapport précédent (2019).



Pour calculer l'impact direct, indirect et induit des indicateurs économiques, la méthodologie fait appel à deux types de multiplicateurs différents définis par le Bureau fédéral du Plan belge : les multiplicateurs d'entrées-sorties (input-output) et les multiplicateurs de la Matrice de Comptabilité Nationale (NAM). L'application de modèles input-output sur l'impact direct permet de quantifier cet impact supplémentaire. Wassily Leontief, lauréat du prix Nobel, a développé ce modèle input-output. Il s'agit d'une technique quantitative permettant de mesurer les interdépendances entre les différents secteurs d'une économie. Les bureaux économiques nationaux utilisent souvent ce modèle pour calculer divers indicateurs économiques, dont le PIB. Alors que les modèles d'entrées-sorties examinent l'impact des entreprises et de leur chaîne de valeur au sein d'une économie, la matrice de comptabilité nationale (NAM) va plus loin en prenant en compte toutes les actions économiques entreprises dans une économie pendant une période donnée. Elle estime le revenu des ménages et son effet en plus de l'impact initial sur la chaîne de valeur. Les multiplicateurs d'entrées-sorties ont été mis à jour en 2019 afin de fournir une vision actualisée et précise de la situation économique actuelle. L'impact dû à la modification des multiplicateurs a été expliqué dans le rapport 2020 pour chaque indicateur économique afin de garantir la transparence et la comparabilité avec les résultats du rapport précédent (2019).

La valeur totale du football professionnel belge est supérieure à la somme de ses parties. La forte participation de la Pro League et des clubs aux initiatives sociales crée un effet positif supplémentaire sur l'économie belge, mais il est difficile de le quantifier de manière précise. Les histoires sur le travail communautaire, les clubs de supporters et les jeunes joueurs illustrent la valeur ajoutée créée par l'industrie.

Les rapports annuels des clubs de football et de la Pro League fournissent les données relatives à la production brute et à la valeur ajoutée, tandis que les enquêtes fournissent les informations nécessaires sur les employés dans leurs différentes fonctions. Les calculs effectués dans ce rapport sont conformes aux directives du Bureau fédéral du Plan belge.<sup>23,24</sup> Les analyses ont également utilisé des documents de travail sur la théorie qui sous-tend le modèle input-output.<sup>25,26</sup>

Quelques remarques concernant les calculs économiques

- Les multiplicateurs sont calculés sur la base d'une production totale mesurée sur une période d'un an et montrent des relations moyennes.
- Les multiplicateurs utilisés pour le code NACE 93 incluent des industries autres que le sport professionnel, comme l'industrie du fitness. Ce multiplicateur est utilisé à titre indicatif car il n'existe pas de multiplicateur spécifique pour la sous-industrie des sports professionnels.
- Les multiplicateurs ne contiennent que les effets qui se produisent en amont. Les effets en aval sont négligés. Cela devrait avoir un impact minimal sur l'industrie du sport professionnel, qui est généralement très proche de la fin de la chaîne d'approvisionnement.
- Un multiplicateur est une relation entre les effets initiaux sur la production, la VAB ou l'emploi et l'effet total. Pour cette raison, une valeur élevée du multiplicateur pourrait indiquer des effets totaux importants (numérateur) ou des effets initiaux faibles (dénominateur).

<sup>23</sup> Belgisch Federaal Planbureau (2016). Multiplicatoren: handleiding.

<sup>24</sup> Belgisch Federaal Planbureau (2016). NAM-multiplicatoren: handleiding

<sup>25</sup> Avonds L., Belgisch Federaal Planbureau (2013). Werkdocument 10-13. Bijdrage van de componenten van de finale vraag tot het bbp 1995-2005

<sup>26</sup> Avonds L., Hambjé C., Hertveldt B., Michel B., Van den Cruyce B. (2016). Working Paper 5-16. Analyse van de interregionale input-outputtabel voor het jaar 2010.

# Impact direct

En réponse à la demande que génère le football professionnel, les clubs génèrent eux-mêmes des effets directs. C'est l'impact initial. Les données financières de l'exercice de 21/22 ont servi de point de départ pour évaluer le produit direct et la valeur ajoutée brute directe.

## Produit brut direct

Pour calculer le produit brut direct, les revenus des clubs de football provenant de sources suivantes ont été additionnés :

- Vente de tickets et d'abonnements
- Vente des droits télévisés
- Revenus du sponsoring et de la publicité
- Recettes commerciales
- Primes de participation de l'UEFA

La formule ne tient pas compte des subventions perçues ou le bénéfice issu des baisses de charges sociales consenties pour les athlètes en Belgique. Ces éléments sont comptabilisés comme une source de revenus.

## Valeur ajoutée brute directe

La somme des bénéfices avant impôt et du total des salaires et traitements constitue la VAB. En tant que telle, la VAB indique la « valeur ajoutée brute » à l'économie comme une réponse à la question : « Quelle valeur est générée par cette activité et redistribuée aux différents acteurs de l'économie ? ». Ces acteurs sont (1) les actionnaires et l'État et (2) les ménages, en d'autres mots l'ensemble des bénéficiaires des bénéfices avant impôts et du paiement des salaires. La VAB évite également tout chevauchement avec le produit brut car le coût des biens vendus, qui représente les revenus des fournisseurs, n'est pas pris en compte.

## Emplois directs

Le nombre d'ETP travaillant pour les clubs de football représente les emplois directs. En outre, un questionnaire rempli par les clubs de football belges a permis de mieux comprendre le type d'ETP.

## Taxes directes

Les rapports annuels et les déclarations fiscales donnent une estimation précise de la contribution fiscale des clubs de football belges et de la Pro League. La somme totale versée à l'État comprend 4 catégories de contributions fiscales :

- Impôt des sociétés
- Charges sociales et impôt sur le revenu
- Cotisations de sécurité sociale
- Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)





# Impact indirect

Étant donné que les clubs de football professionnels belges vendent des biens et fournissent des services à leurs clients, d'autres secteurs en bénéficient étant eux-mêmes fournisseurs des clubs de football. D'autres effets secondaires, par exemple lorsqu'un supporter de football loue une chambre d'hôtel, ont également un impact indirect. Les secteurs principalement impactés par l'existence du football professionnel en Belgique sont l'hôtellerie, la construction, la vente au détail de vêtements de sport, les médias et divertissements, les services médicaux et les jeux de hasard.

## Produit brut indirect

Au fur et à mesure que le produit généré par l'industrie du football augmente, le produit des secteurs de ses fournisseurs augmente également car le football demande une production accrue de la part de ses fournisseurs pour répondre à la demande. Le modèle d'entrées-sorties de Leontief fourni en libre accès par le Bureau fédéral du Plan belge permet de calculer l'effet cumulé des revenus directs et indirects. Le secteur pertinent pour l'industrie du football professionnel correspond au code NACE 93. Les effets totaux sont estimés à l'aide du multiplicateur de production pour l'industrie portant le code NACE 93, soit 1,97. Concrètement, cela signifie que chaque tranche de 100 euros de revenus directs dans l'industrie du sport correspond à 97 euros de revenus indirects dans l'économie. Un point d'attention à garder à l'esprit lorsqu'on examine les effets de sortie totaux est la possibilité d'un double comptage.

## Valeur ajoutée brute indirecte

Comme pour le produit indirect, une augmentation de la VAB au niveau du football entraîne une augmentation de la VAB dans l'ensemble de la chaîne de valeur. Étant donné que le Bureau fédéral du Plan belge ne fournit pas de multiplicateur précis pour la VAB dans ses calculs quinquennaux, le multiplicateur de revenu pour les entrées primaires sert d'indicateur indirect. Ce multiplicateur est très similaire à la VAB en raison de la manière dont les entrées primaires sont calculées : VAB + Taxes et subventions sur la production intermédiaire. Le multiplicateur d'entrées-sorties de VAB de type I pour le code NACE 93 est de 1,84, ce qui signifie que pour 100 euros de VAB directes générés dans le secteur du sport, 84 euros sont générés indirectement. Pour la création de valeur économique, la VAB est une mesure beaucoup plus solide que le produit indirect, car elle n'inclut pas de double comptabilisation à partir du coût des biens vendus par les fournisseurs.

## Emplois indirects

Les données officielles du Bureau fédéral du Plan belge montrent l'effet indirect sur l'emploi, en examinant les multiplicateurs d'emplois spécifiques au secteur. Le multiplicateur relatif d'emploi du type I à 1,76 estime que pour chaque emploi ETP créé par l'industrie du sport, un équivalent supplémentaire de 0,76 ETP est créé.

## Taxes indirectes

Les taxes indirectes sont des contributions fiscales générées par l'existence des clubs de football professionnels belges. Le présent rapport ne tente pas d'estimer ces effets pour la plupart des taxes en raison de la non-disponibilité d'indicateurs économiques, mais inclura la TVA totale payée en tant qu'estimation de la TVA payée sur l'ensemble de la chaîne de valeur de l'industrie du football. Cependant, il est important de noter qu'il y a plus des taxes générées dû au football professionnel.

# Impact induit

Au fur et à mesure que le revenu des ménages augmente grâce aux emplois assurés par les clubs de la Pro League, les dépenses des ménages augmentent également. Bien que tous les revenus des ménages ne soient pas dépensés, la matrice de comptabilité nationale fournie par le Bureau fédéral du Plan belge permet d'estimer l'effet total des dépenses en salaires et en capital provenant de l'industrie du sport sur l'économie.

## Produit brut induit

L'effet cumulé du produit direct, indirect et induit est placé dans la matrice NAM, soit 2,46 pour l'industrie du sport belge (code NACE 93). Concrètement, cela signifie que chaque tranche de 100 € générés par clubs de football professionnels belges correspond à une génération de 246 € au total résultant du produit direct (100 €), indirect (97 €) et induit (49 €).

## Valeur ajoutée brute induite

La même logique s'applique que pour le « produit induit », le multiplicateur pour la VAB cumulative directe, indirecte et induite étant de 2,35. Cela signifie que pour chaque tranche de 100 € générés en VAB par les clubs de football professionnels belges, correspond une création de 235 € au total en raison de la VAB directe (100 €), indirecte (97 €) et induite (34 €). La prudence est de mise lorsqu'on examine la VAB induite pour l'industrie du football professionnel, car les habitudes de consommation des joueurs de football professionnels fortunés ne correspondent peut-être pas entièrement aux habitudes de consommation standards.

## Emplois induits

L'effet cumulé des emplois créés directs, indirects et induits figure également dans la matrice NAM du Bureau fédéral du Plan belge. Le multiplicateur relatif à l'emploi de type II pour l'industrie du sport belge (code NACE 93) à 2,06 indique que pour chaque ETP des clubs de football professionnels belges, il existe 0,76 ETP supplémentaires tout au long de la chaîne de valeur, contre 0,3 ETP résultant des dépenses du revenu disponible.

## Taxes induites

Comme pour les taxes indirectes, aucune tentative ne sera faite pour les estimer dans l'édition actuelle.





# Contacts

## **Sam Sluismans**

Partner Deloitte Belgique  
+ 32 2 800 24 51  
ssluismans@deloitte.com

## **Sacha de Bergeyck**

Senior Consultant Deloitte Belgique  
+ 32 2 301 85 66  
sdebergeyck@deloitte.com

## **Jelle Vaneldereren**

Consultant Deloitte Belgique  
+ 32 16 31 41 61  
jvaneldereren@deloitte.com

## **Lars Bulen**

Junior Consultant Deloitte Belgique  
+ 32 2 455 84 94  
lbulen@deloitte.com

## Autres contacts

## **Vincent Fosty**

Partner – Media & Entertainment  
leader Deloitte Belgique  
+ 32 2 749 56 56  
vfosty@deloitte.com

# Deloitte.

Deloitte refers to one or more of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, a UK private company limited by guarantee (“DTTL”), its network of member firms, and their related entities. DTTL and each of its member firms are legally separate and independent entities. DTTL (also referred to as “Deloitte Global”) does not provide services to clients. Please see [www.deloitte.com/about](http://www.deloitte.com/about) for a more detailed description of DTTL and its member firms.

Deloitte provides audit, tax and legal, consulting, and financial advisory services to public and private clients spanning multiple industries. With a globally connected network of member firms in more than 150 countries, Deloitte brings world-class capabilities and high-quality service to clients, delivering the insights they need to address their most complex business challenges. Deloitte has in the region of 312,000 professionals, all committed to becoming the standard of excellence.

This publication contains general information only, and none of Deloitte Touche Tohmatsu Limited, its member firms, or their related entities (collectively, the “Deloitte Network”) is, by means of this publication, rendering professional advice or services. Before making any decision or taking any action that may affect your finances or your business, you should consult a qualified professional adviser. No entity in the Deloitte Network shall be responsible for any loss whatsoever sustained by any person who relies on this publication.